

In Extenso

Innovation Croissance

ARDAT*mv.*
Pôle d'Innovation

Feuille de route 3R pour les emballages plastiques à usage unique

ARDATmv (CFBCT, CNCT, FFF, OPEF)
Juin 2023



Trajectoires durables.

Table des matières

Introduction	1
Etat des lieux / diagnostic	2
Présentation du secteur	2
Contexte réglementaire.....	6
Définition des couples produits / emballages	11
Caractérisation des emballages pour les principaux couples produits/emballages	16
Caractérisation des produits concernés	30
Etat des lieux en matière de réemploi et de recyclabilité des emballages	41
Analyse des alternatives et solutions	43
Alternatives et solutions déjà existantes ou à venir	43
Qualification des alternatives.....	52
Identification des acteurs de la chaîne de valeur	53
Evaluation des potentiels 3R.....	59
Caractérisation des potentiels 3R.....	59
Présentation des freins.....	70
Principaux leviers et opportunités	77
Synthèse des freins et des leviers – matrice SWOT.....	79
Identification des besoins et actions prioritaires	80
Innovations et R&D	80
Investissements.....	83
Déploiement d’analyses du cycle de vie (ACV).....	87
Trajectoire sectorielle et calendrier prévisionnel	90
Etapes et jalons à franchir par le secteur	90
Plan d’action détaillé sur les 3R et moyens envisagés	94
Moyens envisagés pour le suivi et l’évaluation du plan d’action.....	101
Annexes	104
Annexe 1 – Définitions clés	104
Annexe 2 – Glossaire	106
Annexe 3 – Personnes consultées.....	107

Introduction

Dans le cadre de la loi AGECE (Anti-Gaspillage pour une économie circulaire), la France s'est dotée en 2020 de plusieurs objectifs sur les emballages en plastiques à usage unique :

- La mise en place par décret pour la période 2021-2025 puis pour chaque période consécutive de cinq ans d'objectifs de réduction, de réutilisation et de réemploi et de recyclage.
- L'élaboration d'une stratégie nationale pour la réduction, la réutilisation, le réemploi et le recyclage des emballages en plastique à usage unique est définie par voie réglementaire avant le 1er janvier 2022.
- La fin de la mise sur le marché d'emballages en plastique à usage unique d'ici à 2040.

Le décret 2021-2025 a défini les objectifs suivants pour la période concernée :

- 20 % de réduction des emballages en plastique à usage unique d'ici fin 2025, dont au minimum la moitié obtenue par recours au réemploi et à la réutilisation ;
- Tendre vers une réduction de 100 % des emballages en plastique à usage unique inutiles d'ici fin 2025 ;
- Tendre vers 100 % de recyclage des emballages en plastique à usage unique d'ici le 1er janvier 2025 et, pour y parvenir, un objectif que tous les emballages en plastique à usage unique mis sur le marché disposent d'ici le 1er janvier 2025 d'une filière de recyclage opérationnelle.

La stratégie 3R, publié en avril 2022 constitue la feuille de route de la France pour atteindre ces objectifs. Cette stratégie est organisée en trois volets :

- Une synthèse des enjeux environnementaux, économiques et sociaux associés aux emballages en plastique à usage unique, une description des outils réglementaires, des dispositifs d'accompagnement, et des initiatives existantes, ainsi que l'introduction d'éléments de cadrage et de définitions clés.
- Le développement d'une vision stratégique, en :
 - Effectuant un état des lieux de la mise en marché des emballages en plastique à usage unique,
 - Décrivant les alternatives contribuant aux objectifs du décret,
 - Proposant des potentiels de déploiement de ces alternatives à 2025 et ouvrant les perspectives 2040.
- Un plan d'action, décliné en 10 axes, de portée générale et sectorielle, permettant l'atteinte des objectifs 2025.

L'ADEME a déployé un appel à projet pour subventionner via le fonds France Relance la réalisation de feuilles de route sectorielles 3R (axe 9 du plan d'action de la stratégie 3R « Feuilles de routes sectorielles »).

Ces feuilles de routes sectorielles sont volontaires et c'est dans ce contexte que les quatre fédérations alimentaires suivantes : la **Confédération Nationale des Charcutiers Traiteurs (CNCT)**, la **Confédération des bouchers, bouchers-charcutiers et traiteurs (CFBCT)**, la **Fédération des Fromagers de France (FFF)**, l'**Organisation des Poissonniers Ecaillers de France (OPEF)** se sont réunies et ont mandaté l'ARDATmv pour déposer un dossier commun à l'appel à projet de l'ADEME pour mettre en place une feuille de route sectorielle dans le cadre de la stratégie 3R (pour la réduction des emballages plastiques à usage unique).

Etat des lieux / diagnostic

Présentation du secteur



L'ARDAT, pôle d'innovation de la boucherie, a été créé en 2004 par la Confédération Française de la Boucherie, Boucherie-Charcuterie, Traiteurs (CFBCT) et l'École Nationale Supérieure des Métiers de la Viande (ENSMV).

Le pôle est devenu, au fil des années, l'expert du métier de boucher, charcutier, traiteur, conserveur et salaisonnier par sa présence régulière dans les entreprises. L'ARDATmv identifie les solutions adaptées aux boucheries artisanales et accompagnent les professionnels dans leurs démarches de développement par les technologies et l'innovation.

Les adhérents des quatre fédérations de cette feuille de route font face à des enjeux similaires concernant leurs emballages plastiques à usage unique, et pour certains d'entre eux, utilisent les mêmes emballages plastiques à usage unique.

Au global, pendant la rédaction de cette feuille de route, les perspectives économiques décrites par les professionnels semblent peu propices aux investissements : plusieurs professionnels ont indiqué que la forte inflation, boostée par la crise énergétique était un frein au déploiement d'innovations et à la croissance de l'activité. Par ailleurs, plusieurs acteurs ont souligné leur difficulté à l'accès au crédit bancaire.

Confédération Française de la Boucherie, Boucherie-Charcuterie, Traiteurs - CFBCT



En France, on recense 18 000 entreprises dans le secteur de la boucherie-charcuterie artisanale. Le chiffre d'affaires du secteur est estimé à six milliards d'euros par an. Les entreprises représentent un total de 80 000 personnes (comprenant PDG d'entreprises, conjoints, salariés et apprentis).

La CFBCT existe depuis 1894, et fédère 99 structures départementales. Ces structures sont des relais de l'information pour la profession.

La consommation de viandes par les ménages est en recul depuis une dizaine d'années. Malgré cette baisse, les boucheries artisanales tirent leur épingle du jeu par la qualité et la traçabilité de leurs produits mais également en proposant des produits plus élaborés tels que des préparations bouchères ou des produits traiteurs.

Concernant les tendances de consommation, la viande de porc reste la viande la plus consommée en France avec 32,1 kg consommés chaque année par an et par habitant (+ 1,8 % en 2022) en raison de ses qualités (prix attractif, grande diversité de produits). Côté charcuterie, la tendance est aussi à la hausse : la consommation de produits de charcuterie progresse en effet en France de 2 % entre 2019 et 2022¹.

¹ Source : Etude France Agrimer sur la consommation de produits carnés en France en 2022, consulté le 29 septembre 2023.

Confédération Nationale des Charcutiers Traiteurs - CNCT



Depuis 1891, la CNCT, Confédération Nationale des Charcutiers Traiteurs, représente et défend les intérêts des artisans charcutiers-traiteurs au niveau national. Elle accompagne également les entreprises dans le pilotage et le développement de leur activité. Forte d'un réseau de 80 syndicats départementaux et 20 fédérations régionales, la CNCT est l'unique organisation représentative des artisans charcutiers-traiteurs de France.

L'artisan charcutier-traiteur transforme dans son laboratoire des matières premières et produits bruts pour créer des recettes de charcuterie, des entrées et des plats qu'il vend dans son ou ses points de vente, situés en boutique ou sur marché, ou qu'il livre sur un site extérieur dans le cadre de réceptions traiteurs.

Les entreprises artisanales de charcuterie-traiteur sont en principe répertoriées sous le code NAF 1013B charcuterie mais un nombre significatif d'entre elles sont également regroupées sous les codes NAF 4722 Z (boucherie-charcuterie) et 5621 Z (traiteurs) ce qui rend leur quantification difficile. Leur nombre est estimé à 6 200 entreprises réparties sur l'ensemble du territoire national. Le chiffre d'affaires du secteur s'est élevé, selon l'INSEE à 1,39 milliard d'euros pour l'année 2019. La branche de la charcuterie artisanale emploie 17 700 salariés (données DARES 2019) et forme 1 500 apprentis chaque année. La quasi-totalité (98 %) des entreprises sont des TPE de moins de 20 salariés, la moyenne d'effectif étant de 5 salariés. Au total, elle fédère 20 000 actifs en intégrant les professionnels non-salariés.

Fédération des fromagers de France - FFF



La Fédération des Fromagers de France est l'organisation professionnelle qui représente les établissements de crèmerie-fromagerie exerçant en boutiques et sur les marchés. Par ses actions, elle contribue à rassembler et promouvoir la profession auprès des pouvoirs publics ainsi que ses différents interlocuteurs.

Elle a pour mission de contribuer au développement des compétences des professionnels, de les accompagner dans leur vie entrepreneuriale tout en les informant sur les actualités, les dernières tendances et les démarches à accomplir.

En France, sont recensés 4 200 établissements de détail en crèmerie-fromagerie exerçant en magasins sédentaires ou bien de façon non sédentaire, principalement sur les halles ou marchés. Le chiffre d'affaires du secteur est estimé à près de 1,7 milliard d'euros par an.

Les deux tiers des établissements ont moins de 10 ans d'existence et, entre 2018 et 2020, une hausse de 25% du nombre de crèmeries-fromageries a eu lieu, représentant le taux de croissance le plus élevé depuis 1990. Les entreprises sont de petites tailles (50% ont entre un et deux salariés). 70% des entreprises sont employeuses, ce qui représente 15 000 actifs pour 12 700 salariés dans le secteur.

Quelques chiffres clés du secteur² :

Données	Chiffres
Types de commerces représentatifs	Crémiers-fromagers (62% magasin de ville, 13% à la fois en magasin et sur marchés, 25% sur marchés)

² Source : Etude ISU-Mars 2023.

Nombre de salariés	Environ 12 500 salariés
Structure d'emploi des établissements de crèmerie-fromagerie	70% employeuses 30% non-employeuses
Taille des établissements employeurs (en %)	Entreprises avec 1 à 2 salariés : 50% Entreprises avec 3 à 5 salariés : 30% Entreprises avec 6 à 9 salariés : 12% Entreprises avec 10 à 19 salariés : 5% Entreprises de plus de 20 salariés : 3%
Nombre d'établissements	3 860 entreprises dont 4 200 établissements
Nombre de clients par jour et par établissement	76 clients par jour en semaine et 142 le week-end
Panier moyen par jour	Moins de 20 euros pour les marchés, entre 20 et 29 euros pour les boutiques
Chiffre d'affaires par établissement (par seuil de CA)	CA entre 0 à 199 000€ : 32% CA entre 200 000 à 499 000€ : 48% CA de 500 000€ et plus : 20%
Part moyenne du fromage dans le CA	Le fromage représente environ 78% du CA d'une crèmerie-fromagerie

Les crémèries-fromageries représenteraient environ 6% des ventes globales de fromages, 14,1% des ventes de fromages AOP, contre 13,2% en 2020 et 55% du marché du fromage à la coupe.

En 2020, la consommation de fromage par habitant et par an s'élevait à 30kg, pour un budget annuel moyen de 298€, avec une moyenne de 46 actes d'achat par an. La consommation de fromage a connu une hausse entre 2014 et 2020, tant en volume qu'en valeur, et le chiffre d'affaires des crémèries-fromageries a connu une augmentation au cours de la dernière décennie pour atteindre 297,3 k€ en 2019 en moyenne.

Parmi les consommateurs français, 30% fréquentent le circuit des crémèries-fromageries.

Pendant la pandémie du COVID-19, le secteur de la crèmerie-fromagerie a connu un chômage partiel de 44% contre 32% pour les commerces alimentaires de détail. Le bilan économique des entreprises est à 49% favorable pendant cette période et 56% après le COVID-19.

Organisation des Poissonniers Ecaillers de France - OPEF



L'OPEF est l'organisation professionnelle qui représente et défend les entreprises artisanales de la poissonnerie ainsi que les entreprises de gros des produits de la mer. Ces entreprises sont regroupées principalement sur 3 codes APE :

- 4723Z – Commerce de détail de poissons, crustacés et mollusques en magasin spécialisé (boutique traditionnelle)
- 4781 Z – Commerce de détail alimentaire sur éventaires et marchés (poissonnerie sur marché – attention code APE partagé avec d'autres métiers de l'alimentaire)
- 4638 A – Commerce de gros (commerce interentreprises) de poissons, crustacés et mollusques (grossiste)

Le nombre d'entreprises de commerce de poissons (hors professionnels exerçant sur halles et marchés) poursuit sa hausse en 2019, que ce soit dans le commerce de détail (4723Z) ou le commerce de gros (4638A). En 10 ans, le tissu d'entreprises a progressé de 8%.

On dénombre en 2019 (INSEE) 2 519 boutiques traditionnelles, 1 185 entreprises de gros et 1 110 entreprises de vente de poissons et produits de la mer sur marchés.

La densité moyenne des entreprises de commerce de détail de poissons (4723Z) est de 4 entreprises pour 100 000 habitants et de 2 entreprises de commerce de gros de poissons (4638A).

Concernant le tissu du commerce de détail (4723Z), la densité est très variable selon les territoires : très faible dans le quart Nord-Est du territoire et concentrée dans les départements côtiers de la Méditerranée et de l'Atlantique.

Concernant le tissu du commerce de gros (4638A), la densité est très faible voire nulle dans une majorité des départements du territoire, à l'exception de la Bretagne, ainsi que dans les départements côtiers et de l'Île-de-France.

En 2019, les entreprises de commerce de détail de poissons (4723Z) ont réalisé un chiffre d'affaires total de 0,91 milliard d'euros HT (en hausse). Bien que le chiffre d'affaires des entreprises de commerce de gros de poissons (4638A) soit supérieur (3,7 milliards d'euros HT), le taux de valeur ajoutée est deux fois plus élevé pour le commerce de détail.

Au total, 13 200 salariés sont rattachés à la convention collective. Le nombre d'entreprises affiliées est stable ces deux dernières années, mais le nombre de salariés progresse.

Les deux tiers des salariés sont des hommes, un tiers sont des femmes. Avec la boucherie, la branche est l'une des moins « féminisées » de l'alimentation.

Contexte réglementaire

Cadre réglementaire général

Des réglementations générales en lien avec les déchets et les emballages concernent la présente feuille de route et sont résumées dans le tableau suivant :

ANNEE	TEXTE	3R	PRODUITS
1975	Loi n° 75-633 du 15 juillet 1975 : première loi déchets en France		Tous les produits
1992	Décret n°92-377 du 1 avril 1992 : la France pionnière dans le dispositif emballages, introduction du principe de Responsabilité Élargie des Producteurs (REP) et création d'Eco-emballages		Tous les produits à destination des ménages
	Mise en œuvre de la REP emballages ménagers / Eco-emballages		
	Convention OSPAR : règles de pollution marine résultant des activités humaines dans la région du Nord-Est de l'Atlantique		Tous les produits
1994	Directive 94/62/EC : première Directive emballages , mise à jour avec la Directive (UE) 2018/852 (Paquet Économie Circulaire, voir ci-après)		Tous les produits
2008	Directive Cadre déchets 2008/98/EC , qui instaure la hiérarchisation des modes de gestion des déchets (prévention et réemploi en priorité puis recyclage à privilégier par rapport à l'incinération et à l'enfouissement)		Tous les produits
2011	Lancement d'une expérimentation d'une extension des consignes de tri par Eco-Emballages		Tous les produits
	Modernisation des centres de tri afin de pouvoir traiter les emballages en plastique	 Recyclage	Tous les produits
2015	Loi n° 2015-992 du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte (LTECV)		
	<u>Avant 2022</u> : Extension des consignes de tri à l'ensemble des emballages plastiques ménagers sur l'ensemble du territoire	 Recyclage	Tous les produits à destination des ménages
2018	Paquet Économie Circulaire Européen : complète et met à jour les textes existants en particulier la Directive relative aux emballages (avec la Directive (UE) 2018/852 (39)). La mise à jour de la Directive emballages vient renforcer le rôle et les exigences des filières REP de la Directive Cadre. Par ailleurs :		
	Mise en place de mesures concrètes par les États membres pour prioriser la prévention des déchets	 Réduction	Tous les produits
	Mise en place de mesures concrètes par les États membres pour prioriser le réemploi	 Réemploi	

	Objectifs européens mis à jour sur les déchets d'emballage : <ul style="list-style-type: none"> • 2025 : 50 % minimum pour les plastiques • 2030 : 55 % minimum pour les plastiques 	 Recyclage	
2019	Directive 2019/904 du 5 juin 2019 relative à la réduction de l'incidence de certains produits en plastique sur l'environnement (SUP)		
	Interdiction et/ou restriction de la mise sur le marché de différents produits en plastique à usage unique dont certains emballages	 Réduction	
	Priorisation du réemploi	 Réemploi	
2020	Loi n° 2020-105 du 10 février 2020 relative à la lutte contre le gaspillage et à l'économie circulaire (AGEC) : au niveau français, de plus grandes ambitions que la directive SUP, et l'obligation de définir une stratégie nationale pour la réduction, la réutilisation, le réemploi et le recyclage des emballages en plastique à usage unique avant le 1er janvier 2022		
	Définition d'une trajectoire nationale avec des objectifs pour augmenter la part d'emballages réemployés par rapport aux emballages à usage unique : <ul style="list-style-type: none"> o <u>2023</u> : 5 % d'emballages réemployés mis sur le marché o <u>2027</u> : 10 % d'emballages réemployés mis sur le marché 	 Réemploi	Tous les produits
	Un objectif de fin de la mise sur le marché d'emballages plastiques à usage unique d'ici 2040 Un objectif de réduction est fixé par décret pour la période 2021-2025, puis pour chaque période consécutive de cinq ans. Obligation pour tout producteur de produit soumis à REP d'élaborer et de mettre en œuvre un plan de prévention et d'écoconception quinquennal	 Réduction	Tous les produits
	Favoriser l'incorporation de matières recyclées	 Incorporation	Tous les produits
	<u>2025</u> : tendre vers 100 % de plastique recyclé	 Recyclage	Tous les produits
2021	Décret n° 2021-517 du 29 avril 2021 relatif aux objectifs de réduction, de réutilisation et de réemploi, et de recyclage des emballages en plastique à usage unique pour la période 2021-2025 (Décret 3R) – <i>Art. 7 Loi AGEC</i>		
	D'ici à 2025 :	 Réduction	Tous les produits

	<ul style="list-style-type: none"> o Objectif de réduction de la mise sur le marché d'emballages en plastique à usage unique de 20 % o Objectif de réduction de 100 % des emballages en plastique à usage unique inutiles 		
	2025 : objectif que 50 % de la réduction soit atteinte par le réemploi et la réutilisation d'emballages	 Réemploi	Tous les produits
	2025 : objectif de tendre vers 100 % de recyclage (y compris pour les emballages plastiques à usage unique)	 Recyclage	Tous les produits
Loi n° 2021-1104 du 22 août 2021 portant lutte contre le dérèglement climatique et renforcement de la résilience face à ses effets (Climat Résilience)			
	<u>2022</u> : création d'un observatoire du réemploi et de la réutilisation	 Réemploi	Tous les produits
	<u>2030</u> : 20 % de la surface des grands commerces de vente au détail est dédiée à la vente de produits sans emballage primaire, y compris la vente en vrac	 Réemploi	Secteurs de cette FDR non concernés
	Les éco-organismes consacrent 5% du montant des contributions qu'ils perçoivent au développement de solutions de réemploi et réutilisation des emballages	 Réemploi	Tous les produits
	Interdiction des emballages constitués pour tout ou partie de polymères ou de copolymères styréniques, non-recyclables et dans l'incapacité d'intégrer une filière de recyclage en 2025	 Recyclage	Tous les produits
2022	Décret n°2022-507 du 8 avril 2022 relatif à la proportion minimale d'emballages réemployés à mettre sur le marché annuellement - <i>Art. 9 et 67 de la Loi AGECE</i>		
	<p>Proportion minimale d'emballage réemployé 1^{ère}, 2^{ème} ou 3^{ème} à mettre sur le marché annuellement à compter du <u>1^{er} janvier 2023</u></p> <p>Objectif progressif de 2023 (0% ou 5% selon la taille du producteur) à 2027 (10% pour tout producteur)</p> <p>Possibilité de regroupement des producteurs au sein d'une structure collective ou via l'éco-organisme pour remplir leur obligation d'emballage réemployé.</p> <p>Producteurs et sociétés agréées communiquent à l'autorité les quantités d'emballages et emballages réemployés mis sur le marché</p>	 Réemploi	Tous les produits

2023	Art. 72 loi AGECE : Plan de prévention et d'écoconception quinquennal pour tout producteur de produit (incluant les emballages) soumis à REP		
	<p><u>2023</u> : 1^{er} plan de prévention et d'écoconception quinquennal pour la REP emballages ménagers (document transverse à tous les secteurs)</p> <p><u>2023</u> : 1^{ers} plans de prévention et d'écoconception quinquennal sectoriel pour les emballages ménagers</p>	 Réduction	Tous les produits à destination des ménages
2024	Règlement EU Emballages et déchets d'emballages		
	<p><i>Objectif sur l'incorporation de matière recyclée</i></p> <p><i>Objectifs 3R</i></p> <p><i>Informations tri</i></p> <p>...</p>	 Réduction  Réemploi  Recyclage	Tous les produits
2025	Art. 28 Loi Climat et Résilience : REP [2°] Emballages professionnels : Mise en place de la future REP [2°]		
	<i>Objectifs REP Emballages professionnels)</i>		Tous les EIC

Cadre réglementaire spécifique au contact alimentaire et l'hygiène

Les entités concernées par cette feuille de route vendent (et parfois produisent) des denrées alimentaires, et sont donc soumises à des réglementations spécifiques.

La réglementation européenne du Paquet Hygiène s'applique à toutes les entreprises du secteur alimentaire. En effet les entreprises doivent mettre sur le marché des produits sains et surs (règlement CE 852/2004).

Règlement (CE) N°852/2004 du Parlement européen et du conseil du 29 avril 2004 :

« 1° Les matériaux constitutifs du conditionnement et de l'emballage ne doivent pas être une source de contamination.

2° Les conditionnements doivent être entreposés de telle façon qu'ils ne soient pas exposés à un risque de contamination.

3° Les opérations de conditionnement et d'emballage doivent être effectuées de manière à éviter la contamination des produits. Le cas échéant, notamment en cas d'utilisation de boîtes métalliques et de bocal en verre, l'intégrité et la propreté du récipient doivent être assurées.

4° les conditionnements et emballages qui sont réutilisés pour les denrées alimentaires doivent être faciles à nettoyer et, le cas échéant, faciles à désinfecter ».

Néanmoins, il y a une souplesse de cette obligation dans les petites structures : la réglementation européenne prévoit un principe de flexibilité dans l'application des procédures. « Les exigences concernant le système HACCP devraient prévoir une souplesse suffisante pour pouvoir s'appliquer dans toutes les situations, y compris dans les petites entreprises »³.

³ Considérant 15 du règlement CE 852/2004, disponible en [lien](#).

Un règlement européen (règlement (CE) N°1935/2004) encadre les matériaux et objets destinés à entrer en contact directement ou indirectement avec tous types de produits alimentaires⁴. Concernant les matières plastiques en particulier, le règlement (UE) N°10/2011⁵ encadre spécifiquement les substances autorisées dans les emballages plastiques, les limites de migrations spécifiques, etc.

Pour les matières plastiques recyclées, le règlement (UE) N°2022/1616 précise les exigences sur l'intégralité du processus de recyclage et de décontamination : collecte, pré-transformation, décontamination, post-transformation, utilisation des matières, technologies de recyclage, etc.⁶

Cadre réglementaire du réemploi

D'après l'article L541-1-1 du Code de l'environnement, les définitions suivantes de réemploi et de réutilisation sont en vigueur :

« Réemploi » : toute opération par laquelle des substances, matières ou produits qui ne sont pas des déchets sont utilisés de nouveau pour un usage identique à celui pour lequel ils avaient été conçus.

« Préparation en vue de la réutilisation » : toute opération de contrôle, de nettoyage ou de réparation en vue de la valorisation par laquelle des substances, matières ou produits qui sont devenus des déchets sont préparés de manière à être réutilisés sans autre opération de prétraitement.

« Réutilisation » : toute opération par laquelle des substances, matières ou produits qui sont devenus des déchets sont utilisés de nouveau.

Pour le réemploi des contenants, la loi AGEC a permis de créer l'article L120-2 du Code de la consommation :

Dans les commerces de vente au détail, le contenant réutilisable peut être fourni par le détaillant sur le lieu de vente ou être apporté par le consommateur.

Tout consommateur final peut demander à être servi dans un contenant apporté par ses soins, dans la mesure où ce dernier est visiblement propre et adapté à la nature du produit acheté.

Un affichage en magasin informe le consommateur final sur les règles de nettoyage et d'aptitude des contenants réutilisables.

Dans ce cas, le consommateur est responsable de l'hygiène et de l'aptitude du contenant.

Le commerçant peut refuser le service si le contenant proposé est manifestement sale ou inadapté.

Les professionnels des secteurs sont donc désormais autorisés à utiliser des contenants réemployables, que ce soit des contenants en leur possession ou bien un contenant apporté par le consommateur (sous condition que le contenant soit propre et adapté au produit qu'il va contenir).

⁴ DGCCRF, Fiche générale relative à la réglementation des matériaux au contact des denrées alimentaires : [lien](#).

⁵ Règlement disponible en [lien](#).

⁶ Règlement disponible en [lien](#).

Définition des couples produits / emballages

Les produits vendus par les secteurs le sont dans différents types d'emballage, sous différents formats.

En fonction des pratiques de chaque professionnel, les emballages sont différents et peuvent varier pour un même produit, et les combinaisons de couples produits/emballages présentés ici sont donc les couples les plus fréquemment mentionnés lors des entretiens conduits auprès des professionnels.

Les couples produits / emballages sont présentés pour chaque secteur dans les tableaux ci-dessous :

Tableau 1 : Couples produits/emballages associés au secteur de la crèmerie-fromagerie

Type d'emballage (ménagers / EIC)	Emballage	Produits/utilisation
Ménagers	Papier pelliculé ou avec coating plastique	- Tous types de fromages
Ménagers	Papier pryphane	- Fromages
Ménagers	Film étirable	- Protéger les fromages en vitrine et dans les espaces de stockage
Ménagers	Barquette plastique avec couvercle plastique non scellable	- Fromages râpés - Fromages prédécoupés
Ménagers	Coupe plastique	- Préparations fromagères type fontainebleau, mousse au chocolat, etc.
Ménagers	Pot en plastique	- Produits semi-liquides : crème fraîche, yaourt, fromage blanc - Fromages vendus à la cuillère et fromages râpés : type Gorgonzola, fromage râpé, etc.
Ménagers	Sac de mise sous-vide	- Tous types de fromages pour préserver la durée de conservation et favoriser le transport
Ménagers	Barquette carton avec revêtement plastique	- Fromages râpés - Fromages prédécoupés
Ménagers	Barquette carton avec couvercle plastique	- Fromages râpés - Fromages prédécoupés
EIC	Caisse plastique hors caisse PS	- Tous types de fromages - Pots de yaourt
EIC	Caisse polystyrène (emballée ou non dans plastique)	- Tous types de fromages
EIC	Film plastique pour palette et / ou caisses	- Tous types de fromages
EIC	Carton avec protection plastique	- Tous types de fromages

Tableau 2 : Couples produits/emballages associés au secteur de la boucherie, charcuterie et traiteur (en boutique et événementiel)

Type d'emballage (ménagers / EIC)	Emballage	Produits/utilisation
Ménagers	Papier pelliculé ou avec coating plastique	- Viandes brutes (produits sensibles) et produits de charcuterie
Ménagers	Film étirable	- Viandes brutes (produits sensibles) - Terrines, pâtés, paupiettes...
Ménagers	Barquette plastique avec couvercle plastique non scellable	- Crudités, salades, plats du jour, plats traiteur, charcuteries pâtisseries, etc.
Ménagers	Barquette plastique avec film plastique scellable	- Crudités, salades, plats du jour, plats traiteur, charcuteries pâtisseries, etc.
Ménagers	Barquette plastique sans couvercle type barquette de frites	- Plats traiteur, plats cuisinés
Ménagers	Barquette plastique repas chaud	- Plats traiteur, plats cuisinés
Ménagers	Sac de mise sous vide	- Produits conditionnés ou sensibles solides (viande brute, produits de charcuterie)
Ménagers	Pot en plastique	- Produits solides portionnables (entrées et desserts) - Verrines - Sauces
Ménagers	Coupe en plastique	- Produits solides portionnables (entrées et desserts) - Verrines - Sauces
Ménagers	Barquette carton avec un revêtement plastique	- Crudités, salades, plats du jour, plats traiteur, charcuteries pâtisseries, etc.
Ménagers	Barquette carton avec couvercle plastique	- Crudités, salades, plats du jour, plats traiteur, charcuteries pâtisseries, etc.
EIC	Caisse plastique	- Tous types de produits de boucherie et de charcuterie - Légumes (activités charcuterie-traiteur)
EIC	Caisse polystyrène	- Tous types de produits de boucherie et de charcuterie - Poisson (activités charcuterie-traiteur)
EIC	Film plastique pour palette et / ou caisses	- Tous types de produits de boucherie et de charcuterie
EIC	Carton avec protection plastique	- Tous types de produits de boucherie et de charcuterie

NB : Pour la boucherie et la charcuterie, les carcasses arrivent majoritairement directement sans emballages industriels et commerciaux.

Tableau 3 : Couples produits/emballages associés au secteur de la poissonnerie

Type d'emballage (ménagers / EIC)	Emballage	Produits/utilisation
Ménagers	Enveloppe poissonniers ou papier pelliculé ou avec coating plastique	- Tous types de poissons
Ménagers	Papier pelliculé ou avec coating plastique	-Tous types de poissons
Ménagers	Film étirable	-Tous types de poissons
Ménagers	Barquette plastique avec couvercle (scellable ou non scellable)	- Terrines, plats préparés
Ménagers	Sacs de mise sous-vide	- Tous types de poissons
Ménagers	Plateaux polystyrène	- Plateaux de fruits de mer
EIC	Caisse polystyrène	- Tous types de produits (poissons, fruits de mer...)
EIC	Film plastique pour palette et / ou caisses	- Tous types de produits (poissons, fruits de mer...)

Focus sur l'utilisation des sacs plastique de caisse chez les poissonniers

Ces acteurs ont indiqué que, de par la nature des produits se trouvant dans les emballages tertiaires que sont les sacs de caisse, ces sacs n'étaient jamais réemployés : odeur, produits qui ont coulé, etc.

La loi Transition écologique pour une croissance verte (TECV), qui, depuis le 1^{er} juillet 2016 (par le décret d'application du 31 mars 2016), impose l'utilisation de sacs plastiques réutilisables (épaisseur supérieure à 50 microns). Les poissonniers utilisaient auparavant des sacs plastique beaucoup plus fin, la mise en œuvre de la disposition de la loi TECV a donc considérablement augmenté la quantité d'emballages plastiques mises sur le marché par les poissonniers.

Pour estimer les volumes, tonnages et UVC des emballages mis sur le marché par les adhérents des différentes fédérations, des questionnaires ont été envoyés aux adhérents.

En effet, les adhérents des secteurs étudiés sont peu à déclarer leurs unités d'emballage aux éco-organismes, et les fédérations ne sont pas informées si leurs adhérents cotisent auprès des éco-organismes pour la mise sur le marché de leurs différents emballages.

Les emballages utilisés par les professionnels des secteurs ne varient pas en fonction des modes de vente : boutique, sur les marchés, en halles couvertes, ambulante. Les seules spécificités qui peuvent être constatées entre les professionnels d'un même secteur sont dans le cas de ventes événementielles / traiteur par rapport aux ventes de traiteur en boutique.

Les unités de vente consommateur n'ont pas été détaillées ici car, dans le cas des secteurs représentés ici, les produits ne sont pas (sauf quelques rares exceptions) regroupés avant la vente. Pour la même raison, ce sont uniquement des emballages primaires et tertiaires qui sont présentés ici, et non des emballages secondaires, qui ne font pas partie des principaux emballages utilisés par les secteurs.

Focus sur les emballages industriels et commerciaux (EIC)

Les professionnels n'ont qu'une vision partielle des volumes d'EIC de leurs fournisseurs.

En effet, les EIC ne sont pas comptabilisés par les secteurs, et les retours des professionnels sur ces emballages ne permettent pas d'évaluer des volumes et des tonnages de ces emballages.

La mise en place prochaine de la filière REP des EIC devrait permettre, dans les prochaines années, d'avoir une meilleure vision de l'utilisation de ces emballages, de leurs volumes, et ainsi de travailler sur la réduction, le réemploi et le recyclage de ces emballages.

Caractérisation des emballages pour les principaux couples produits/emballages

Les volumes des emballages ont été évalués, en nombre d'unités, par un questionnaire transmis par chaque fédération à ses adhérents. Ils sont indiqués dans les tableaux suivants. Pour la lecture : le nombre d'adhérents utilisant l'emballage sont les répondants ayant confirmé utiliser l'emballage. Cependant, tous n'ont pas apporté de précisions quant à la quantité utilisée. Le nombre de réponses utilisées pour le calcul de la moyenne se fonde donc sur les réponses des adhérents ayant confirmé utiliser l'emballage et ayant apporté une information sur la quantité utilisée.

Les poids unitaires des emballages ont pu être estimés grâce aux retours des professionnels, des recherches sur les sites internet des fournisseurs et des échanges avec ces derniers. À partir des volumes en nombre d'unité et des poids unitaires de chaque emballage, les volumes en tonnage pour à l'échelle des secteurs ont pu être explicités.

Tableau 4 : Caractérisation des quantités d'emballages (en nombre d'unité) du secteur de la crèmerie-fromagerie

Emballage	Nombre d'adhérents utilisant l'emballage	% d'adhérents utilisant l'emballage	Quantité moyenne utilisée par adhérent (en nombre d'unité) par an	Nombre de réponses utilisées pour le calcul de la moyenne
Papier alimentaire pelliculé ou avec coating plastique	55	46%	Le volume a été collecté directement en kg (voir Tableau 5)	36
Papier pryphane	49	41%	Le volume a été collecté directement en kg (voir Tableau 5)	29
Film étirable	114	95%	43	74
Barquette plastique avec couvercle plastique non scellable	35	29%	581	22
Sac de mise sous vide	96	80%	803	63
Coupe plastique	47	39%	1 341	32
Pot en plastique	91	76%	3 532	62

Barquette carton avec revêtement plastique	6	5%	Pas assez de valeurs	4
Barquette carton avec couvercle plastique	15	13%	230	9

Tableau 5 : Caractérisation des quantités d'emballages du secteur de la crèmerie-fromagerie

Emballage	Composition	Poids unitaire moyen de plastique fixé en g	Tonnages moyens consommés par un crémier-fromager par an en kg	Tonnages consommés par l'ensemble des crémiers-fromagers par an en kg
Papier alimentaire pelliculé ou avec coating plastique	PE	<i>Le poids a directement été estimé sans passer par le poids unitaire</i>	160,00 <i>Le tonnage a été évalué en prenant en compte le poids de la partie papier de l'emballage</i>	672 000,00
Papier pryphane	PP	<i>Le poids a directement été estimé sans passer par le poids unitaire</i>	50,00	210 000,00
Film étirable	PE ou PVC	1 016,67 (poids pour un rouleau)	30,50	128 100,00
Barquette plastique avec couvercle plastique non scellable	PET et PP (majorité PET)	13,50	2,27	9 525,60
Sac de mise sous vide	PA + PE ou PE	8	1,80	7 560,00
Coupe plastique	PET et PP (majorité PET)	7,27	2,36	9 919,00
Pot en plastique	PET et PP	19	38,00	159 600,00
Barquette carton avec revêtement plastique⁷	PET + carton	4 (8g de carton)	0,03	30,00
Barquette carton avec couvercle plastique⁷	PET ou PP + carton	7 (8g de carton)	0,25	1 029,00

⁷ Les tonnages indiqués pour les emballages polymatériaux correspondent à la part de plastique présente dans les emballages.

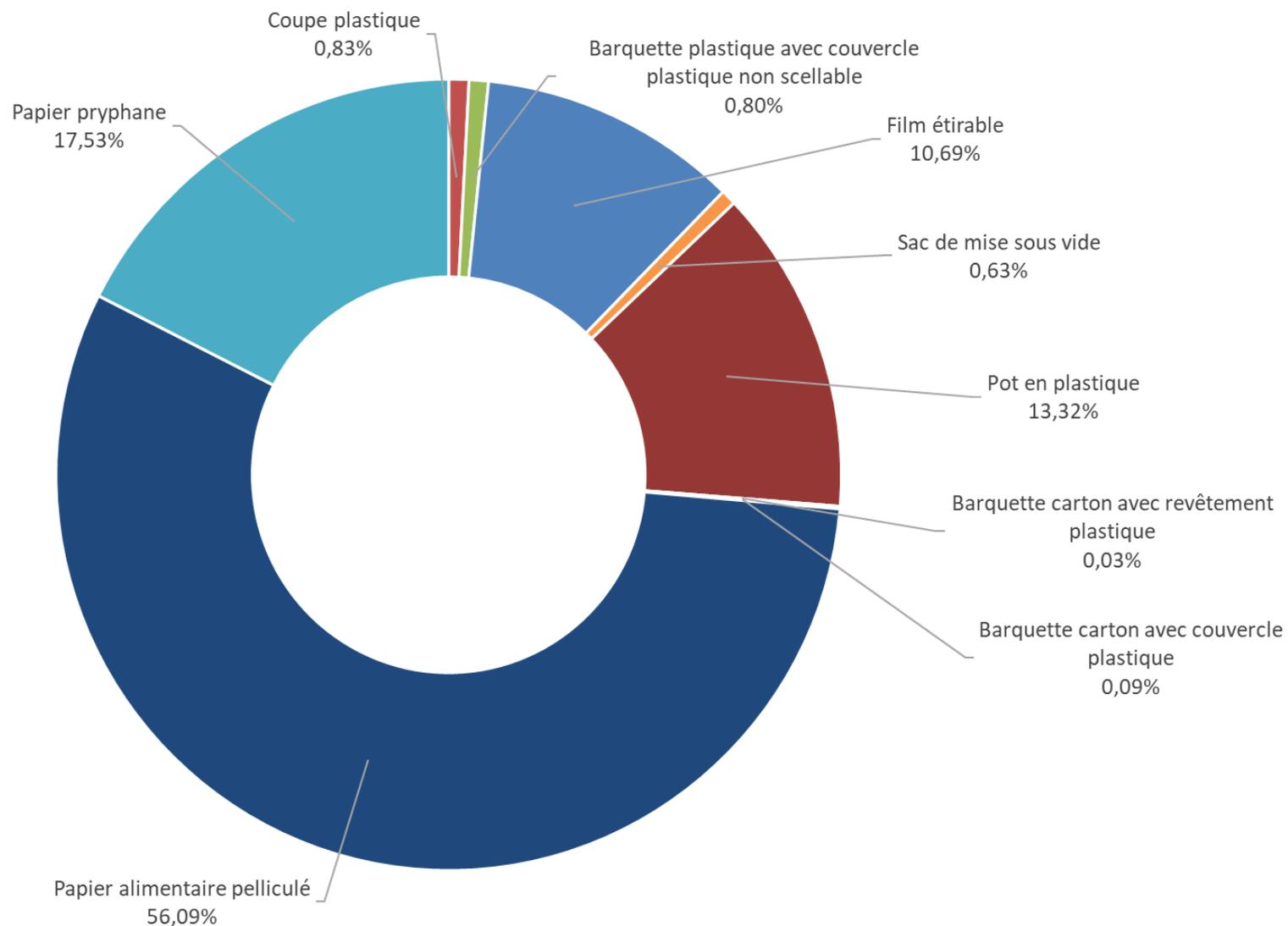


Figure 1 : Répartition des quantités d'emballages ménagers en plastique à usage unique du secteur de la crème-rie-fromagerie

Tableau 6 : Caractérisation des quantités d'emballages (en nombre d'unité) du secteur charcuterie et traiteur (en boutique et événementiel)

Emballage	Nombre d'adhérents utilisant l'emballage	% d'adhérents utilisant l'emballage (parmi les 103 répondants)	Quantité moyenne utilisée par adhérent (en nombre d'unité) par an	Nombre de réponses utilisées pour le calcul de la moyenne
Papier alimentaire pelliculé ou avec coating plastique	61	59%	Le volume a été collecté directement en kg (voir Tableau 7)	33
Film étirable	96	92%	71	80
Barquette en plastique avec couvercle plastique non scellable	62	59%	18 988	51
Barquette plastique avec film plastique scellable	51	49%	25 950	38
Barquette plastique sans couvercle (ex : barquette de frites)	16	15%	5 974	13
Barquette plastique repas chaud	43	41%	19 937	33
Sac de mise sous-vide	98	94%	10 734	80
Coupe en plastique	30	29%	1 922	24
Pot en plastique	42	40%	3 826	36
Barquette en carton avec un pelliculage plastique	14	13%	12 648	10
Barquette en carton avec couvercle en plastique	14	13%	13 515	11
Barquette en carton avec un coating en plastique	5	5%	770	2

Tableau 7 : Caractérisation des quantités d'emballages du secteur charcuterie et traiteur (en boutique et événementiel)

Emballage	Composition	Poids unitaire moyen de plastique fixé en g	Tonnages moyens consommés par un charcutier traiteur par an en kg	Tonnages moyens consommés par l'ensemble des charcutiers traiteurs par an en kg
Papier alimentaire pelliculé ou avec coating plastique	PE	<i>Le poids a directement été estimé sans passer par le poids unitaire</i>	666,71 <i>Le tonnage a été évalué en prenant en compte le poids de la partie papier de l'emballage</i>	4 133 596,36
Film étirable	PE ou PVC	1016,7 (poids pour un rouleau)	72,11	447 063,92
Barquette en plastique avec couvercle plastique non scellable	PET et PP (majorité PET)	6 (pour une contenance de 375g)	68,36	423 832,00
Barquette plastique avec film plastique scellable	PVC-PE pour le corps rigide, PET-PVC-PE pour l'opercule	6,5	84,34	522 897,80
Barquette plastique sans couvercle (ex : barquette de frites)	PP et PS	6,5	7,77	48 149,20
Barquette plastique repas chaud	PP	12,5	124,61	772 569,32
Sac de mise sous-vide	PA/PE	6	64,40	399 280,00
Coupe en plastique	PET	7,27	4,19	25 973,25
Pot en plastique	PP et PET	19	29,08	180 275,88
Barquette en carton avec un pelliculage plastique ⁸	Carton + PET	4 (8g de carton)	10,12	62 734,08
Barquette en carton avec couvercle en plastique ⁸	Carton + PET	7 (8g de carton)	18,92	117 314,15
Barquette en carton avec un coating en plastique ⁸	Carton + PEBD ou PET	4 (8g de carton)	0,31	1 909,60

⁸ Les tonnages indiqués pour les emballages polymatériaux correspondent à la part de plastique présente dans les emballages.

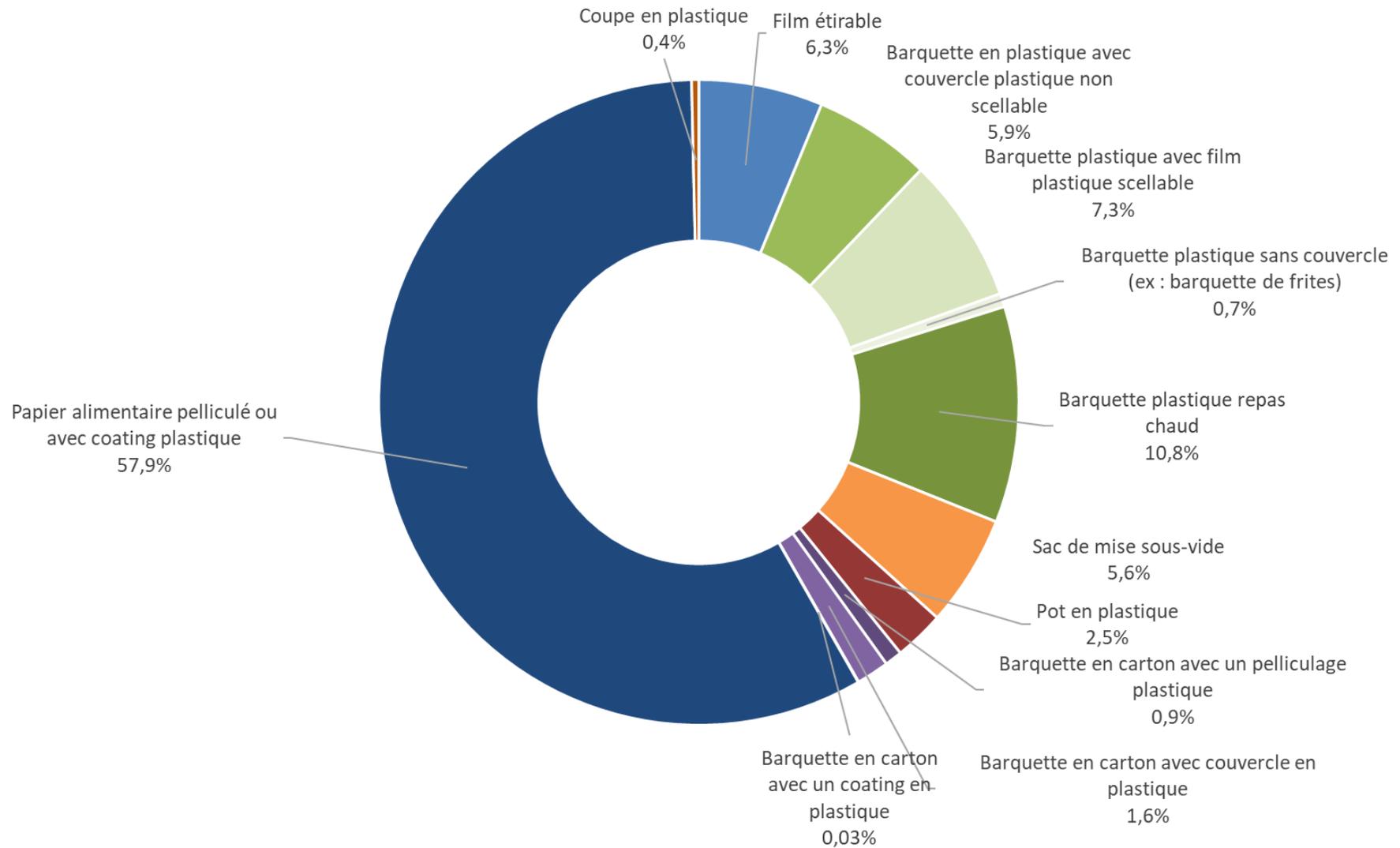


Figure 2 : Répartition des quantités d'emballages ménagers en plastique à usage unique du secteur charcuterie et traiteur (en boutique et événementiel)

Tableau 8 : Caractérisation des quantités d'emballages (en nombre d'unité) du secteur de la boucherie

Emballage	Nombre d'adhérents utilisant l'emballage	% d'adhérents utilisant l'emballage (parmi les 126 répondants)	Quantité moyenne utilisée par adhérent (en nombre d'unité) par an	Nombre de réponses utilisées pour le calcul de la moyenne
Papier alimentaire pelliculé ou avec coating plastique	61	59%	Le volume a été collecté directement en kg (voir Tableau 9)	33
Film étirable	120	95%	40	88
Barquette plastique avec couvercle plastique non scellable	86	68%	6 868	54
Barquette plastique avec film plastique scellable	57	45%	16 824	45
Barquette plastique sans couvercle type barquette de frites	14	11%	2 843	12
Barquette plastique repas chaud	34	27%	6 383	16
Sac de mise sous vide	120	95%	8 029	84
Contenants en plastique (ex: pots, verrines, bols à salades,)	43	34%	2 663	21
Barquette carton avec un revêtement plastique	15	34%	6 628	8
Barquette carton avec couvercle plastique	10	8%	1 190	2

Tableau 9 : Caractérisation des quantités d'emballages du secteur de la boucherie

Emballage	Composition	Poids unitaire moyen de plastique fixé en g	Tonnages moyens consommés par un boucher traiteur par an en kg	Tonnages moyens consommés par l'ensemble des charcutiers traiteurs par an en kg
Papier alimentaire pelliculé ou avec coating plastique	PE	<i>Le poids a directement été estimé sans passer par le poids unitaire</i>	666,71 <i>Le tonnage a été évalué en prenant en compte le poids de la partie papier de l'emballage</i>	2 253 476,73
Film étirable	PE ou PVC	1 016,67 (poids pour un rouleau)	40,83	734 994,55
Barquette plastique avec couvercle plastique non scellable	PET et PP (majorité PET)	6	28,84	519 190,00
Barquette plastique avec film plastique scellable	PP et PS	6,5	54,68	984 217,00
Barquette plastique sans couvercle type barquette de frites	PP et PS	6,5	3,70	66 534,00
Barquette plastique repas chaud	PP	12,5	23,93	430 818,75
Sac de mise sous vide	PA/PE	8	64,23	1 156 120,48
Contenants en plastique (ex : pots, verrines, bols à salades, etc.)	PP et PET	18	19,17	345 081,60
Barquette carton avec un revêtement plastique⁹	Carton + PET	4 (8g de carton)	10,61	190 890,00
Barquette carton avec couvercle plastique⁹	Carton + PET	4 (8g de carton)	0,83	14 994,00

⁹ Les tonnages indiqués pour les emballages polymatériaux correspondent à la part de plastique présente dans les emballages.

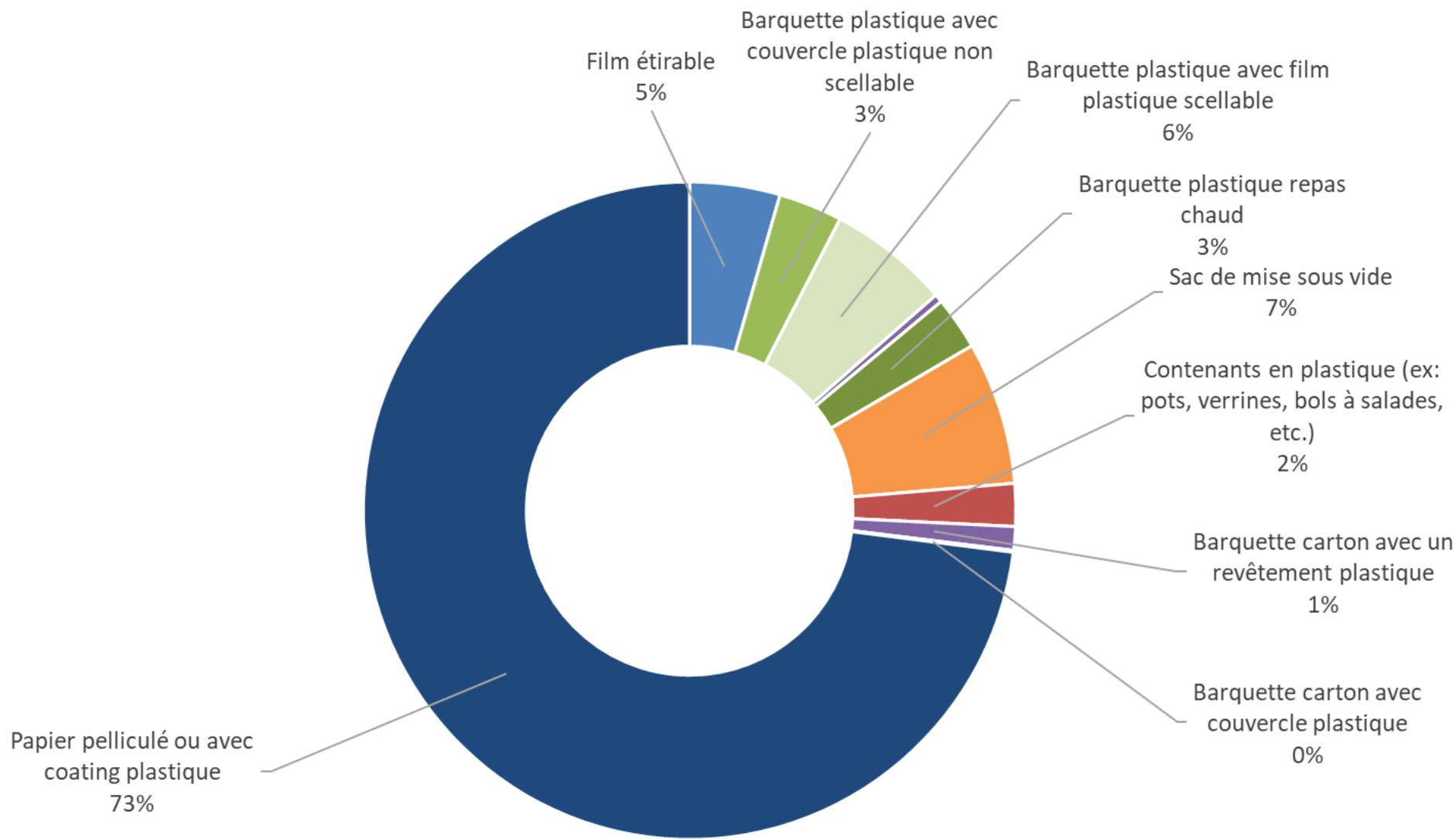


Figure 3 : Répartition des quantités d'emballages ménagers en plastique à usage unique du secteur boucherie charcuterie

Tableau 10 : Caractérisation des quantités d'emballages (en nombre d'unité) du secteur de la poissonnerie

Emballage	Nombre d'adhérents utilisant l'emballage	% d'adhérents utilisant cet emballage (parmi les 6 répondants)	Quantité moyenne utilisée par adhérent (en nombre d'unité) par an	Nombre de réponses utilisées pour le calcul de la moyenne
Enveloppe poissonniers	5	83%	5 644	3
Barquette plastique	6	100%	1 235	4
Plateaux polystyrène	4	67%	780	2
Sacs de mise sous-vide	2	33%	300	1
Rouleaux film étirable	5	83%	8	3

Tableau 11 : Caractérisation des quantités d'emballages du secteur de la poissonnerie

Emballage	Composition	Poids unitaire moyen de plastique fixé en g	Tonnages moyens consommés par un poissonnier par an en kg	Tonnages consommés par l'ensemble des poissonniers par an en kg
Enveloppe poissonniers ou papier pelliculé ou avec coating plastique	PP et PE	8,15	115,01 <i>Le tonnage a été évalué en prenant en compte le poids de la partie papier de l'emballage</i>	553 636,74
Barquette plastique	PP et PET	24,7	122,02	587 394,65
Film étirable	PE ou PVC	1 016,67 (Poids pour un rouleau)	20,33	97 884,99
Plateaux polystyrène	PSE	53,8	55,95	269 352,93
Sacs de mise sous-vide	PA / PE	8	0,80	3 851,20

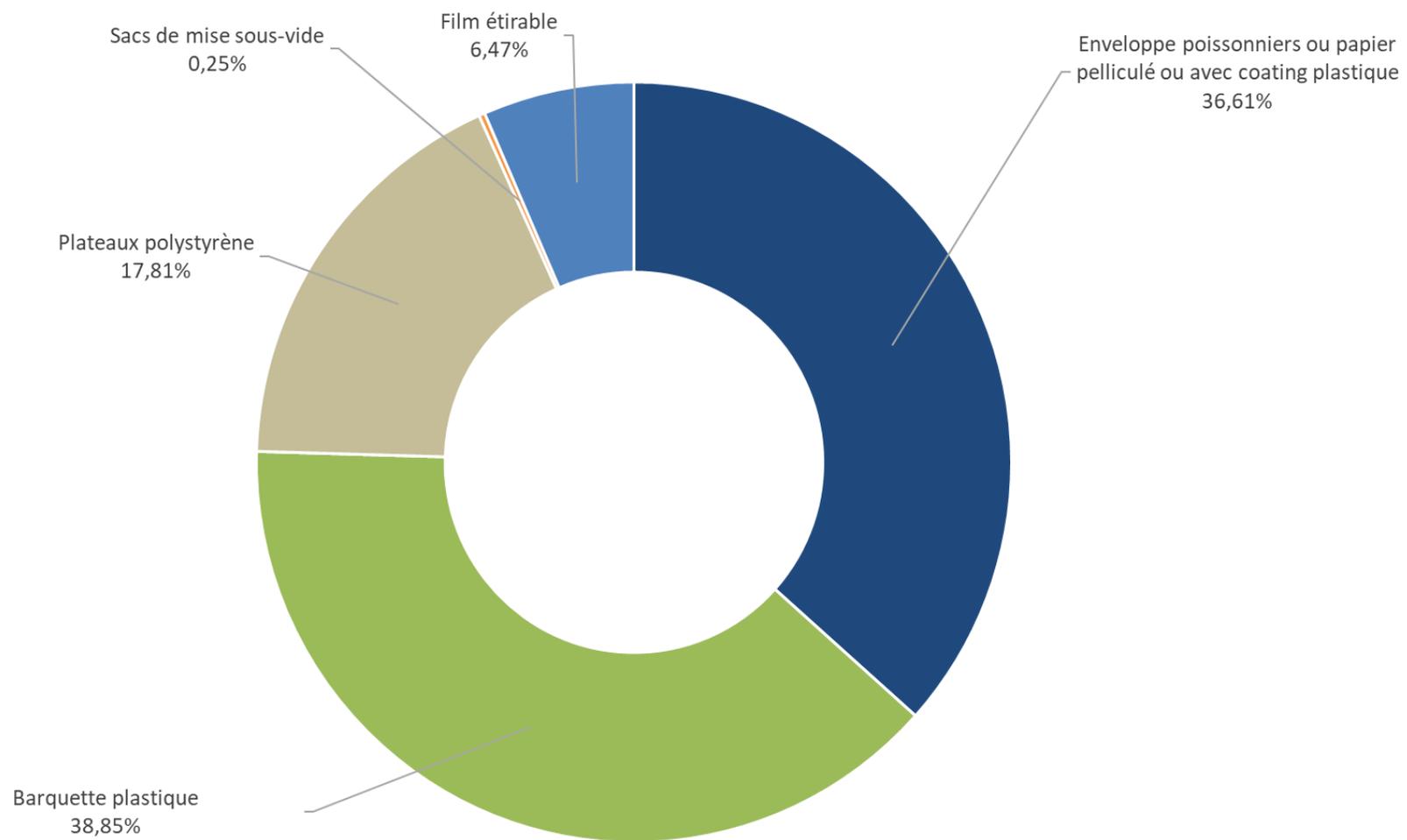


Figure 4 : Répartition des quantités d'emballages ménagers en plastique à usage unique du secteur de la poissonnerie

Au global, les tonnages des emballages plastiques à usage unique des quatre secteurs de cette feuille de route se répartissent de la façon suivante :

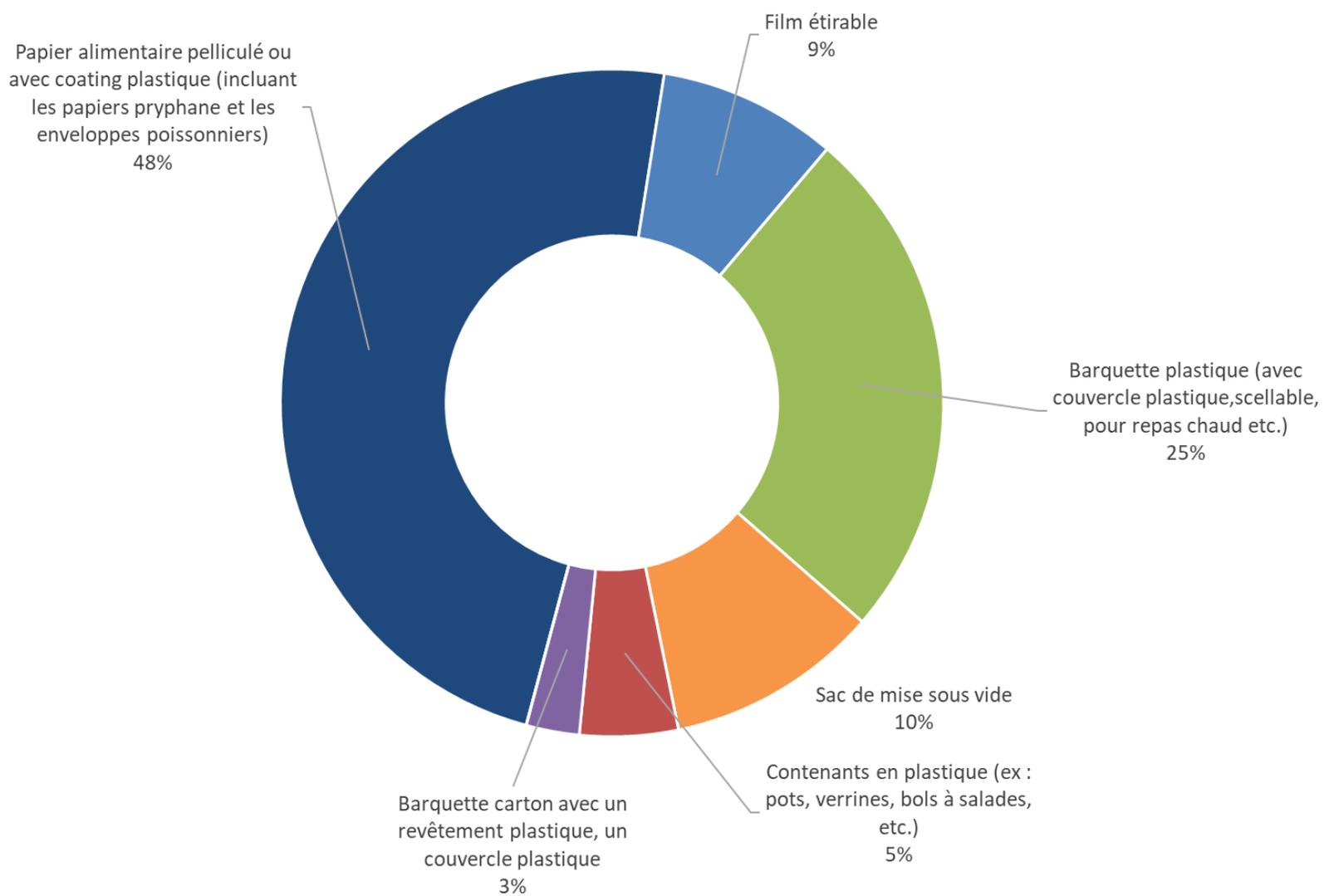


Figure 5 : Répartition des quantités d'emballages ménagers en plastique à usage unique des secteurs de la FDR

Caractérisation des produits concernés

Comme indiqué dans la partie Contexte réglementaire, les emballages des produits alimentaires, ainsi que les pratiques des professionnels sont fortement encadrés aux niveaux européen et national. Ces réglementations permettent de garantir un respect des contraintes d'hygiène et de limiter les risques alimentaires.

Les tableaux ci-dessous indiquent pour chaque couple produits/emballages les caractérisations des produits et les fonctionnalités de l'emballage.

Tableau 12 : Caractérisation des produits et qualification des besoins fonctionnels attendus des emballages pour le secteur de la crèmerie-fromagerie

Type d'emballage (ménagers / EIC)	Emballage	Produits/utilisation	Caractérisation produits	Besoins fonctionnels de l'emballage
Ménagers	Papier pelliculé ou avec coating plastique	-Tous types de fromages	Conservation : <ul style="list-style-type: none"> - Limitation des échanges gazeux. - Limitation de la perte en eau et de préserver la qualité organoleptique des produits - Evite les contaminations croisées . 	Protection du produit Préservation de la durée de conservation Présentation client Facilite le transport pour le client
Ménagers	Papier pryphane	- Fromages avec aspect esthétique	Conservation : <ul style="list-style-type: none"> - Limitation des échanges gazeux. - Limitation de la perte en eau et de préserver la qualité organoleptique des produits - Evite les contaminations croisées . 	Protection du produit Préservation de la durée de conservation Présentation client Facilite le transport pour le client
Ménagers	Film étirable	- Recouvrir les fromages en vitrine et en fin de journée	Conservation : <ul style="list-style-type: none"> - Limitation des échanges gazeux. 	Protection du produit Préservation de la durée de conservation

			<ul style="list-style-type: none"> - Limitation de la perte en eau et préservation de la qualité organoleptique des produits - Evite les contaminations croisées. 	
Ménagers	Barquette plastique avec couvercle plastique non scellable	<ul style="list-style-type: none"> - Fromages râpés - Fromages prédécoupés 	<p>Conservation :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Limitation des échanges gazeux. - Limitation de la perte en eau et préservation de la qualité organoleptique des produits - Evite les contaminations croisées. 	<p>Protection du produit Préservation de la durée de conservation Présentation client Facilite le transport pour le client</p>
Ménagers	Sac de mise sous-vide	<ul style="list-style-type: none"> - Tous types de fromages pour préserver la durée de conservation et favoriser le transport 	<p>Conservation :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Limitation des échanges gazeux. - Limitation de la perte en eau et préservation de la qualité organoleptique des produits 	<p>Protection du produit Préservation de la durée de conservation Présentation client Facilite le transport pour le client</p>

			<ul style="list-style-type: none"> - Evite les contaminations croisées. 	
Ménagers	Pot en plastique	<ul style="list-style-type: none"> - Produits semi-liquides : crème fraîche, yaourt, fromage blanc - Gorgonzola, fromage râpé 	<p>Conservation :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Limitation des échanges gazeux. - Préserver la qualité organoleptique des produits et l'humidité. - Evite les contaminations croisées. 	<p>Protection du produit Préservation de la durée de conservation Présentation client Facilite le transport pour le client</p>
Ménagers	Coupe plastique	<ul style="list-style-type: none"> - Préparations fromagères type fontainebleau, mousse au chocolat 	<p>Conservation :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Limitation des échanges gazeux. - Préserver la qualité organoleptique des produits et l'humidité. - Evite les contaminations croisées. 	<p>Protection du produit Préservation de la durée de conservation Présentation client Facilite le transport pour le client</p>
Ménagers	Barquette carton avec revêtement plastique	<ul style="list-style-type: none"> - Fromages râpés - Fromages prédécoupés 	<p>Conservation :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Limitation des échanges gazeux. - Limitation de la perte en eau et préservation de la qualité organoleptique des produits. 	<p>Protection du produit Préservation de la durée de conservation Présentation client Facilite le transport pour le client</p>

			<ul style="list-style-type: none"> - Evite les contaminations croisées. 	
Ménagers	Barquette carton avec couvercle plastique	<ul style="list-style-type: none"> - Fromages râpés - Fromages prédécoupés 	<p>Conservation :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Limitation des échanges gazeux. - Limitation de la perte en eau et préservation de la qualité organoleptique des produits. - Evite les contaminations croisées. 	<p>Protection du produit Préservation de la durée de conservation Présentation client Facilite le transport pour le client</p>
EIC	Caisse plastique hors caisse PS	<ul style="list-style-type: none"> - Tous types de fromages - Pots de yaourt 	Les caisses plastiques servent d'emballage secondaire, et permettent de faciliter le transport et le stockage des produits, tout en les isolant des chocs pouvant les altérer.	Facilite le transport
EIC	Caisse polystyrène (emballée ou non dans plastique)	<ul style="list-style-type: none"> - Spécifique à la mozzarella 	Les caisses PS servent d'emballage secondaire, et permettent de faciliter le transport et le stockage des produits, tout en les isolant des chocs pouvant les altérer.	Facilite le transport
EIC	Emballage plastique de caisses PS	<ul style="list-style-type: none"> - Tous types de fromages 	Conservation	Facilite le transport
EIC	Film plastique pour palettes et / ou caisses	<ul style="list-style-type: none"> - Tous types de fromages 	Le film plastique pour palettes et / ou caisses sert à protéger	Facilite le transport

			les marchandises qui sont posées sur une palette, lors de leur transport, de leur manutention ou de leur stockage.	
EIC	Carton avec protection plastique	- Tous types de fromages	Les cartons avec protection plastique servent d'emballage secondaire, et permettent de faciliter le transport et le stockage des produits, tout en les isolant des chocs pouvant les altérer.	Facilite le transport

Tableau 13 : Caractérisation des produits et besoins fonctionnels attendus des emballages pour le secteur de la boucherie, charcuterie et traiteur (en boutique et événementiel)

Type d'emballage (ménagers / EIC)	Emballage	Produits/utilisation	Caractérisation produits	Besoins fonctionnels de l'emballage
Ménagers	Papier pelliculé ou avec coating plastique	- Viandes brutes (produits sensibles)	Conservation : <ul style="list-style-type: none"> - Limitation de la perte en eau et préervation de la qualité organoleptique des produits - Evite les contaminations croisées 	Protection du produit Transport
Ménagers	Film étirable	- Viandes brutes (produits sensibles) et produits de charcuterie - Terrines, pâtés, paupiettes...	Conservation : <ul style="list-style-type: none"> - Limitation de la perte en eau et préservation de la qualité organoleptique des produits - Evite les contaminations croisées 	Protection du produit contre les contaminations en chambre froide Protection du produit notamment en vitrine (dessèchement) Transport
Ménagers	Barquette plastique avec couvercle plastique non scellable	- Crudités, salades, plats du jour, plats traiteur, charcuteries pâtisseries, etc.	Conservation : <ul style="list-style-type: none"> - Limitation de la perte en eau et préservation de la qualité organoleptique des produits - Evite les contaminations croisées 	Emballage de portion Protection du produit Transport
Ménagers	Barquette plastique avec film plastique scellable	- Crudités, salades, plats du jour, plats traiteur, charcuteries pâtisseries, etc.	Conservation : <ul style="list-style-type: none"> - Limitation de la perte en eau et préservation de la 	Emballage de portion Protection du produit Transport

			<p>qualité organoleptique des produits</p> <ul style="list-style-type: none"> - Evite les contaminations croisées 	
Ménagers	Barquette plastique sans couvercle type barquette de frites	- Plats traiteur, plats cuisinés	<p>Conservation :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Limitation de la perte en eau et préservation de la qualité organoleptique des produits - Evite les contaminations croisées 	Emballage de portion Transport
Ménagers	Barquette plastique repas chaud	- Plats traiteur, plats cuisinés	<p>Conservation :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Limitation de la perte en eau et préservation de la qualité organoleptique des produits - Evite les contaminations croisées 	Emballage de portion Protection du produit Transport
Ménagers	Sac de mise sous vide	- Produits conditionnés ou sensibles solides (viande brute) et produits de charcuteries	<p>Conservation :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Limiter des échanges gazeux. - Préserver la qualité organoleptique des produits - Eviter les contaminations croisées. 	Protection du produit Transport Limitation des odeurs Durée de conservation plus importante Utilisation en laboratoire pour les cuissons à basse température : amélioration des qualités sensorielles

Ménagers	Pot en plastique	- Produits solides portionnables (entrées et desserts) - Verrines - Sauces	Conservation	Emballage de portion Protection du produit Transport Visibilité esthétique du produit
Ménagers	Coupe en plastique	- Produits solides portionnables (entrées et desserts) - Verrines - Sauces	Conservation	Emballage de portion Protection du produit Transport Visibilité esthétique du produit
Ménagers	Barquette carton avec un revêtement plastique	- Crudités, salades, plats du jour, plats traiteur, charcuteries pâtisseries, etc.	Conservation	Emballage de portion Protection du produit Transport
Ménagers	Barquette carton avec couvercle plastique	- Crudités, salades, plats du jour, plats traiteur, charcuteries pâtisseries, etc.	Conservation	Emballage de portion Protection du produit Transport
EIC	Caisse plastique	- Tous types de produits de boucherie et de charcuterie	Les caisses plastiques servent d'emballage secondaire, et permettent de faciliter le transport et le stockage des produits, tout en les isolant des chocs pouvant les altérer.	Transport
EIC	Caisse polystyrène	- Tous types de produits de boucherie et de charcuterie	Les caisses polystyrènes servent d'emballage secondaire, et permettent de faciliter le transport en isolant des chocs et des variations de température pouvant altérer les produits.	Transport
EIC	Film plastique pour palette et / ou caisses	- Tous types de produits de boucherie et de charcuterie	Le film plastique pour palettes et / ou caisses sert à protéger les marchandises qui sont posées sur une palette, lors de leur	Protection du lot Transport

			transport, de leur manutention ou de leur stockage.	
EIC	Carton avec protection plastique	- Tous types de produits de boucherie et de charcuterie	Conservation	Transport

Tableau 14 : Caractérisation des produits et besoins fonctionnels attendus des emballages pour le secteur de la poissonnerie

Type d'emballage (ménagers / EIC)	Emballage	Produits/utilisation	Caractérisation produits	Besoins fonctionnels de l'emballage
Ménagers	Enveloppe poissonniers	- Tous types de poissons	Conservation Perte en eau	Protection du produit Transport
Ménagers	Papier pelliculé ou avec coating plastique	- Tous types de poissons	Conservation Perte en eau	Protection du produit Transport
Ménagers	Film étirable	- Tous types de poissons	Conservation Perte en eau	Protection du produit Transport
Ménagers	Barquette plastique avec couvercle (scellable ou non scellable)	- Terrines, plats préparés	Conservation Perte en eau	Emballage de portion Protection du produit Transport
Ménagers	Sacs de mise sous-vide	- Tous types de poissons	Conservation Perte en eau Limitation des échanges gazeux	Protection du produit Hygiène Transport
Ménagers	Plateaux polystyrène	- Plateaux de fruits de mer	Conservation Perte en eau	Protection du produit Hygiène Transport Présentation esthétique
EIC	Caisse polystyrène	- Tous types de produits (poissons, fruits de mer...)	Conservation	Hygiène Transport Conservation du froid
EIC	Film plastique pour palette et / ou caisses	- Tous types de produits (poissons, fruits de mer...)	Conservation	Transport

Etat des lieux en matière de réemploi et de recyclabilité des emballages

Proportion de réemploi

Le réemploi à date, que ce soit par le consommateur ou par le professionnel, est très marginal pour tous les secteurs couverts par cette feuille de route, et peut être évalué à moins de 5%.

Le réemploi par le consommateur existe et se développe, mais est peu pratiqué pour plusieurs raisons :

- Peu de consommateurs se rendent dans les établissements avec leurs contenants ;
- Certains établissements craignent les conséquences sanitaires s'ils utilisent le contenant d'un client.

Le réemploi par le professionnel est testé par quelques adhérents au sein des fédérations, souvent pour seulement une partie des emballages qu'ils utilisent. En dépit de quelques initiatives, le réemploi n'est pas généralisé à l'échelle nationale

Le seul réemploi réellement en place concerne le sac de caisse. Cependant, cela n'est pas systématique et, au global, le pourcentage de réemploi reste faible, voire quasiment nul pour le secteur de la poissonnerie comme évoqué dans la partie Définition des couples produits / emballages.

Proportion de recyclabilité

En 2021, d'après le rapport de la stratégie 3R, la recyclabilité et le taux de recyclage des emballages plastiques à usage unique est évalué comme suit¹⁰ :

	RECYCLABILITÉ ACTUELLE	EMBALLAGES PLASTIQUES CONCERNÉES	TAUX DE RECYCLAGE
	Recyclage bien développé en France en 2021 (capacités industrielles de recyclage existantes)	<ul style="list-style-type: none">• Bouteilles et flacons en PET,• Rigides PEHD / PP (bouteilles et flacons, pots et barquettes),• Emballages souples PEBD.	55 – 65 %
	Recyclage en cours de développement : nécessité d'un plan d'actions pour développer les débouchés et les infrastructures, comportant des objectifs et des jalons intermédiaires pour un recyclage effectif en France en 2025	<ul style="list-style-type: none">• Emballages en PS / PSE,• Emballages souples PP,• Pots et barquettes PET multicouche.	15 – 25 %
	Pas de recyclage à date ni de perspectives en France d'ici à 2025	<ul style="list-style-type: none">• Autres résines et emballages complexes.	0 – 5 %

Tableau 15 - Etat actuel de développement des filières de recyclage des emballages en plastique

¹⁰ Stratégie 3R, avril 2021 : [lien](#).

D'un point de vue général, les emballages monomatériaux (un seul type de matériau, un seul type de résine) sont plus facilement recyclables que les emballages polymatériaux.

Les professionnels ont peu de visibilité sur le recyclage effectif de leurs emballages : auprès de leurs fournisseurs, leur priorité est d'abord la compatibilité de l'emballage avec leur produit (aptitude au contact alimentaire, conservation, etc.). Ils ont peu d'information sur les matériaux constituant les emballages qu'ils achètent ainsi que sur leur recyclabilité : les informations données par leurs fournisseurs ne sont pas toujours claires.

Certains emballages, identifiés comme problématiques actuellement tels que les caisses en polystyrène utilisées majoritairement par les poissonniers, sont actuellement le sujet de plusieurs études :

- Le consortium PS25
- Etude de France Agrimer – IVAMER
- Crea-Styr Elipso

Ces études visent à mettre en place une filière de recyclage, ce matériau étant indispensable à la filière marée pour ses qualités : pouvoir isotherme, imperméabilité, légèreté, capacités logistiques (gerbage).

Analyse des alternatives et solutions

Cette partie a pour objectif d'analyser les alternatives et solutions existantes et en cours de développement pour remplacer les emballages plastiques à usage unique, en évaluant leur pertinence pour les secteurs.

Alternatives et solutions déjà existantes ou à venir

Les alternatives et solutions identifiées pour les professionnels pour remplacer les emballages plastiques à usage unique ont été catégorisés selon les 3R : réduction, réemploi et recyclage.

- La **réduction** concerne à la fois des actions de réduction de la quantité de matière utilisée (diminution de l'utilisation, optimisation du grammage...) et des actions de substitution de la matière plastique par d'autres matières (papier, carton, ...).
- Les solutions de **réemploi** sont des solutions permettant la réutilisation d'un emballage, par les professionnels ou les particuliers.
- Les solutions de **recyclage** ont été identifiées d'une part : par la capacité de l'emballage à être recyclé (emballage monomatière, développement de filières de recyclage sur le territoire, ...) et d'autre part par l'incorporation de résine plastique recyclée dans l'emballage.

Pour chacun des couples produit/emballage identifiés, les alternatives déjà mises en œuvre sur le marché ou à venir ont été listées dans le

Tableau 16. Les alternatives et solutions identifiées présentes dans ce tableau ne correspondent pas à des alternatives applicables à tous les produits pour lequel l'emballage en plastique est utilisé.

Les différentes alternatives aux emballages en plastique à usage unique sont listées sans prendre en considération les différents freins (économique, technique, réglementaire, etc.) qui s'opposent à leur mise en place. Ces freins sont présentés dans les parties suivantes de la feuille de route. Par ailleurs, il est important de noter que les alternatives à venir identifiées devront assurer les mêmes fonctionnalités que celles assurées par les emballages plastiques qu'elles seront amenées à remplacer. Les travaux réalisés dans les prochaines années décideront ainsi de la viabilité des alternatives identifiées à ce jour.

Certaines alternatives sont activables dès 2025 : se référer aux pourcentages fixés dans les tableaux [18 – 21].

Tableau 16 : Alternatives et solutions par type d'emballage identifié et par maturité

Emballage	Matériaux (dont résines)	Alternatives et solutions identifiées	Produits concernés par les alternatives	3R	Maturité des solutions et alternatives identifiées
Papier pelliculé ou avec coating plastique	PE	Papier paraffiné	Tous types de fromages Tous types de viandes	 Réduction	Disponible sur le marché
		Papier avec revêtements innovants (cf. Innovations et R&D)	Tous types de fromages Tous types de viandes	 Réduction	Disponible à moyen / long terme
Papier pryphane	PP	Plateau en carton avec couvercle	Tous types de fromages	 Réduction	Disponible sur le marché
Film étirable	PVC	Film alimentaire en PE	Tous types de fromages Tous types de viandes Terrines, plats préparés, plateaux de fruits de mer, traiteur de la mer	 Recyclage	Disponible sur le marché
		Bacs de protection avec couvercle	Tous types de fromages Tous types de viandes Terrines, plats préparés, traiteur de la mer, tous types de poissons entier(petit), filet, céphalopodes et certains crustacés	 Réemploi	Disponible sur le marché
		Film dans des matériaux innovants (cf. Innovations et R&D)	Tous types de fromages Tous types de viandes terrines, plats préparés, plateaux de fruits de mer, traiteur de la mer, céphalopodes et certains crustacés	 Réduction	Disponible à moyen terme
Barquette en plastique, avec ou sans couvercle plastique	PET ou PP	Passage à des couvercles en film plastique scellables	Tous types de fromages Tous types de viandes	 Réduction	Disponible sur le marché

Barquette en carton avec revêtement plastique	Tous types de fromages Tous types de viandes	 Réduction	Disponible sur le marché
Barquette en matériau alternatif (palmier, fibre de canne, bambou)	Tous types de fromages Tous types de viandes	 Réduction	Disponible sur le marché / à moyen terme
Barquette en aluminium	Tous types de fromages Tous types de viandes	 Réduction	Disponible sur le marché
Barquette en verre réemployable	Tous types de fromages Tous types de viandes	 Réemploi	Disponible à long terme
Barquette en papier-carton, cellulose moulée (avec ou sans revêtement ETP)	Tous types de fromages Tous types de viandes	 Réduction	Disponible à long terme
Barquette en plastique réemployable	Tous types de fromages Tous types de viandes	 Réemploi	Disponible à moyen / long terme
Barquette en bois avec papier ¹¹	Tous types de fromages Tous types de viandes	 Réduction	Disponible sur le marché
Remplacer les barquettes en résines mixtes par des barquettes monomatériaux	Tous types de fromages Tous types de viandes	 Recyclage	Disponible sur le marché

¹¹ Les emballages en bois n'ont actuellement pas de filière de recyclage (cf. Stratégie 3R, [lien](#)), mais une filière pourrait voir le jour dans les années à venir.

Sac de mise sous-vide	PA/PE	Sac monomatériau (PE)	Tous types de fromages Tous types de viandes Terrines, plats préparés, traiteur de la mer, filet, céphalopodes et certains crustacés, produits élaborés ou transformés (exemple noix de st Jacques, hareng fumé, haddock...)	 Recyclage	Disponible sur le marché
		Sacs vendus sous forme de rouleau (permettant d'adapter la taille du sac au produit)	Tous types de fromages Tous types de viandes Tous types de poissons entier et filets, céphalopodes et certains crustacés	 Réduction	Disponible sur le marché
Barquette (plastique ou carton avec revêtement plastique), avec ou sans couvercle plastique	PP ou PET	Passage à des couvercles en film plastique scellables	Tous types de fromages Tous types de viandes Terrines, plats préparés, traiteur de la mer, filet, céphalopodes et certains crustacés, produits élaborés ou transformés (exemple noix de st Jacques, hareng fumé, haddock...)	 Réduction	Disponible sur le marché
		Barquette en carton avec revêtement plastique	Tous types de fromages Tous types de viandes Terrines, plats préparés, traiteur de la mer (sans sauce importante)	 Réduction	Disponible sur le marché
		Barquette en matériaux alternatifs (palmier, fibre de canne, bambou)	Tous types de fromages Tous types de viandes	 Réduction	Disponible sur le marché / à moyen terme
		Barquette en aluminium	Tous types de fromages Tous types de viandes	 Réduction	Disponible sur le marché
		Barquette en verre réemployable	Tous types de fromages Tous types de viandes	 Réemploi	Disponible à long terme

		Barquette en papier-carton, cellulose moulée (avec ou sans revêtement innovant)	Tous types de fromages Tous types de viandes	 Réduction	Disponible à long terme
		Barquette en plastique réemployable	Tous types de fromages Tous types de viandes	 Réemploi	Disponible à moyen / long terme
		Remplacer les barquettes en résines mixtes par des barquettes monomatériaux	Tous types de fromages Tous types de viandes	 Recyclage	Disponible sur le marché
Coupe plastique	PET (principalement)	Coupe en carton avec revêtement plastique	- Produits semi-liquides : crème fraîche, yaourt, fromage blanc - Gorgonzola, fromage râpé Préparations fromagères type fontainebleau, mousse au chocolat	 Réduction	Disponible sur le marché
		Coupe en matériaux alternatifs (palmier, fibre de canne, bambou)	- Produits semi-liquides : crème fraîche, yaourt, fromage blanc - Gorgonzola, fromage râpé Préparations fromagères type fontainebleau, mousse au chocolat	 Réduction	Disponible sur le marché / à moyen terme
		Coupe en aluminium	- Produits semi-liquides : crème fraîche, yaourt, fromage blanc - Gorgonzola, fromage râpé Préparations fromagères type fontainebleau, mousse au chocolat	 Réduction	Disponible sur le marché
		Coupe en verre réemployable	- Produits semi-liquides : crème fraîche, yaourt, fromage blanc - Gorgonzola, fromage râpé Préparations fromagères type fontainebleau, mousse au chocolat	 Réemploi	Disponible à long terme

		Coupe en papier-carton, cellulose moulée (avec ou sans revêtement innovant)	- Produits semi-liquides : crème fraîche, yaourt, fromage blanc - Gorgonzola, fromage râpé Préparations fromagères type fontainebleau, mousse au chocolat	 Réduction	Disponible à long terme
		Coupe en plastique réemployable	- Produits semi-liquides : crème fraîche, yaourt, fromage blanc - Gorgonzola, fromage râpé Préparations fromagères type fontainebleau, mousse au chocolat	 Réemploi	Disponible à moyen / long terme
		Remplacer les coupes en résines mixtes par des pots monomatériaux	- Produits semi-liquides : crème fraîche, yaourt, fromage blanc - Gorgonzola, fromage râpé Préparations fromagères type fontainebleau, mousse au chocolat	 Recyclage	Disponible sur le marché
Pot en plastique	PP ou PET	Pot en carton avec revêtement plastique	- Produits semi-liquides : crème fraîche, yaourt, fromage blanc - Gorgonzola, fromage râpé Préparations fromagères type fontainebleau, mousse au chocolat	 Réduction	Disponible sur le marché
		Pot en matériaux alternatifs (palmier, fibre de canne, bambou)	- Produits semi-liquides : crème fraîche, yaourt, fromage blanc - Gorgonzola, fromage râpé Préparations fromagères type fontainebleau, mousse au chocolat	 Réduction	Disponible sur le marché / à moyen terme
		Pot en aluminium	- Produits semi-liquides : crème fraîche, yaourt, fromage blanc - Gorgonzola, fromage râpé Préparations fromagères type fontainebleau, mousse au chocolat	 Réduction	Disponible sur le marché

		Pot en verre réemployable	- Produits semi-liquides : crème fraîche, yaourt, fromage blanc - Gorgonzola, fromage râpé Préparations fromagères type fontainebleau, mousse au chocolat	 Réemploi	Disponible à long terme
		Pot en papier-carton, cellulose moulée (avec ou sans revêtement innovant)	- Produits semi-liquides : crème fraîche, yaourt, fromage blanc - Gorgonzola, fromage râpé Préparations fromagères type fontainebleau, mousse au chocolat	 Réduction	Disponible à long terme
		Pot en plastique réemployable	- Produits semi-liquides : crème fraîche, yaourt, fromage blanc - Gorgonzola, fromage râpé Préparations fromagères type fontainebleau, mousse au chocolat	 Réemploi	Disponible à moyen / long terme
		Remplacer les pots en résines mixtes par des barquettes monomatériaux	- Produits semi-liquides : crème fraîche, yaourt, fromage blanc - Gorgonzola, fromage râpé Préparations fromagères type fontainebleau, mousse au chocolat	 Recyclage	Disponible sur le marché
Contenants pour traiteurs	PET ou PP	Contenants comestibles (féculé de pomme de terre, fibres végétales, etc.)		 Réduction	Disponible sur le marché / à moyen terme
Poche de mise sous-vide	PA/PE	Poche monomatériau (PE)	Tous types de fromages Tous types de viandes	 Recyclage	Disponible sur le marché
Enveloppe poissonniers	PP/PE	Enveloppe avec papier paraffiné	Terrines, plats préparés, traiteur de la mer, filet, céphalopodes et certains crustacés, produits élaborés ou transformés (exemple noix de st Jacques, hareng fumé, haddock...)	 Réduction	Disponible sur le marché

Plateaux polystyrène	PSE	Plateaux issus de fibres végétales (canne à sucre, bambou)	Tous types de fruits de mer (vente et consommation rapide)	 Réduction	Disponible sur le marché / à moyen terme
Tous		Augmentation de l'incorporation de matière plastique recyclée	Tous	 Réincorporation	Disponible sur le marché / à moyen et long terme
Tous		Optimisation du grammage des emballages	Tous	 Réduction	Disponible à moyen terme

Qualification des alternatives

En se basant sur les éléments exposés précédemment, toutes les alternatives et solutions disponibles semblent bénéficier d'un intérêt pour les professionnels du secteur, dans le cadre de la stratégie 3R visant à réduire l'utilisation des emballages plastiques à usage unique. Cependant, ces différentes alternatives et solutions ne sont pas toutes à la même étape de développement sur le marché à ce jour, et leur déploiement ne se fera donc pas de manière simultanée. La Figure 6 ci-dessous catégorise ces solutions et alternatives, en indiquant celles qui sont déjà disponibles sur le marché et pourraient être mises en œuvre à grande échelle dès maintenant, celles qui pourraient être adoptées à moyen ou long terme.

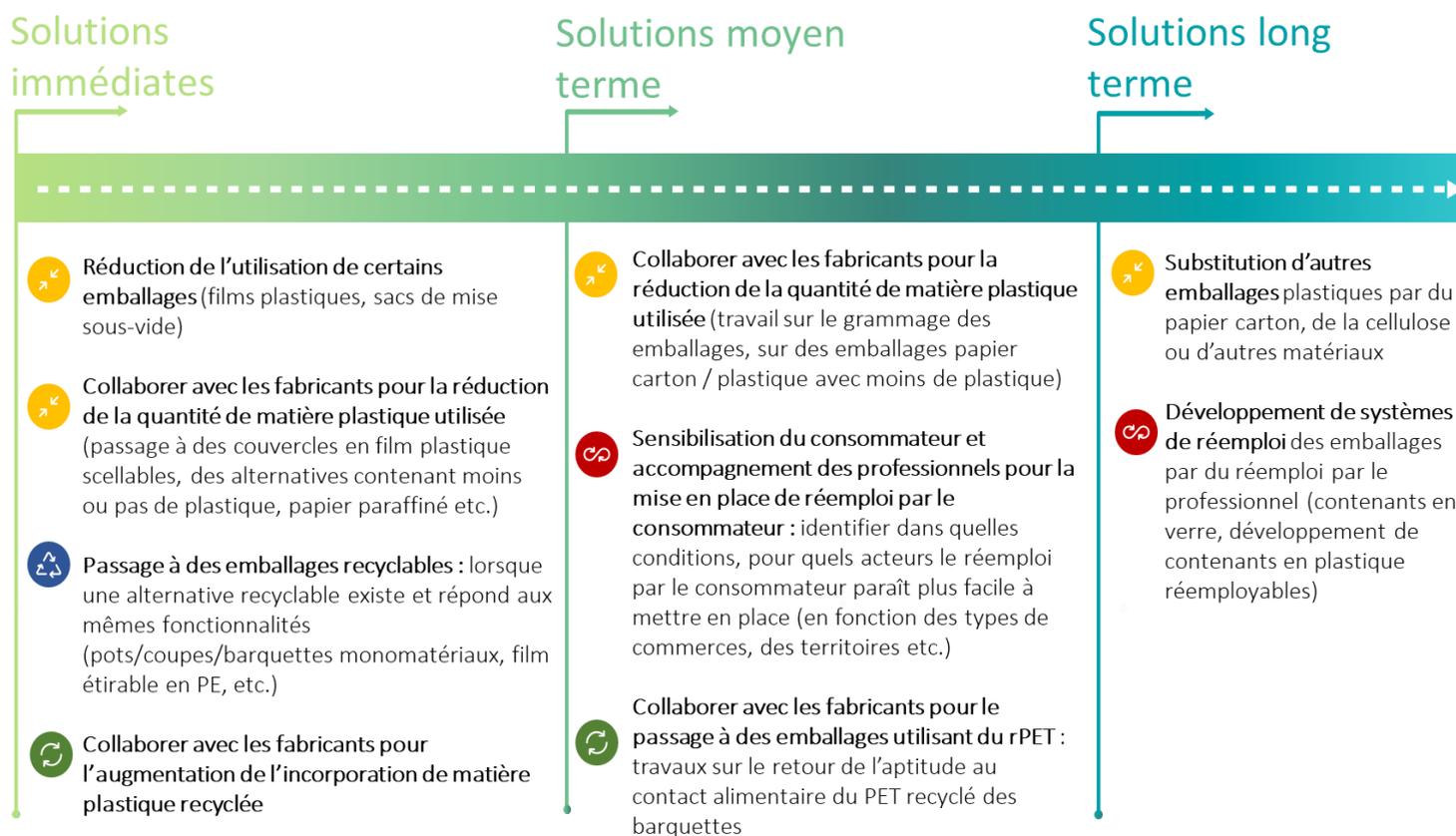


Figure 6 - Frise des solutions immédiates, à moyen terme et à long terme

Identification des acteurs de la chaîne de valeur

Les secteurs étudiés dans cette feuille de route ont un mode de fonctionnement très différent de ce qui peut être fait pour des secteurs plus importants en volume qui travaillent avec la grande distribution. La chaîne de valeur peut être représenté comme suit :

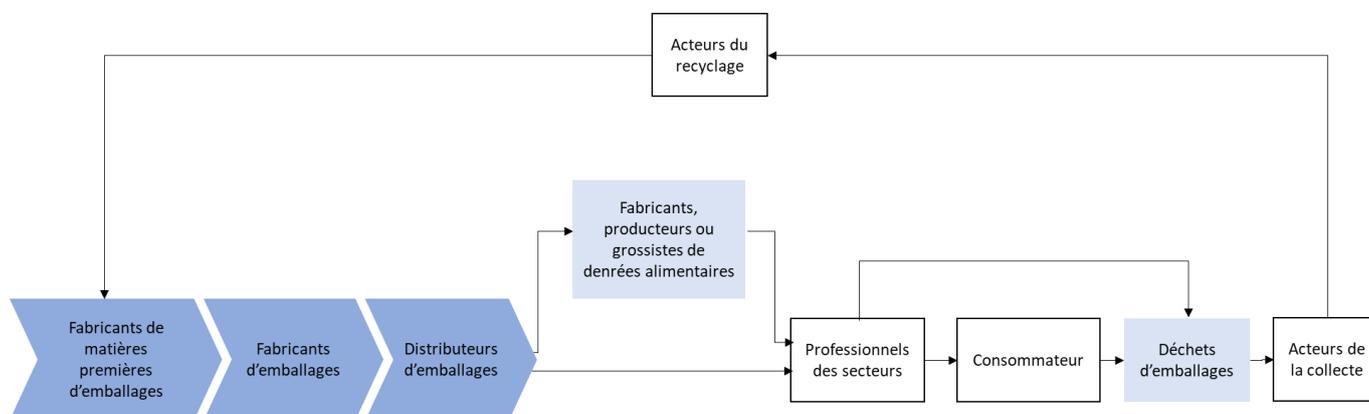


Figure 7 - Acteurs de la chaîne de valeur

Emballages reçus avec les produits

Les fabricants, producteurs, grossistes de denrées alimentaires fournissent directement aux professionnels des secteurs concernés par cette feuille de route des produits déjà emballés, mais qui seront, pour la grande majorité, retravaillés, recoupés, et à nouveau emballés dans un nouvel emballage avant d'être achetés par le consommateur final.

Les fournisseurs de denrées alimentaires déjà emballés dans l'emballage du consommateur final (ex : yaourts, certaines charcuteries déjà emballées, etc.) ne représentent pas une part importante des emballages utilisés par les professionnels. Les impacts d'un changement d'emballage du côté des fournisseurs de denrées alimentaires, aura donc peu d'impact sur la globalité des emballages traités par les secteurs.

Emballages achetés et utilisés par le professionnel

Pour les achats d'emballages utilisés, les professionnels des secteurs de cette feuille de route passent principalement par des distributeurs, et les fabricants d'emballages sont souvent des acteurs hors France, voire hors Union Européenne.

Les professionnels des filières concernées par cette feuille de route n'ont donc que peu d'influence sur les emballages qui finissent chez le consommateur. Il y a, en conséquence, un enjeu fort de mise en commun des acteurs pour avoir plus de poids afin de mobiliser les fabricants d'emballages à s'engager à développer de nouveaux emballages cohérents avec les ambitions des secteurs.

Pour appréhender les enjeux pour les fournisseurs et fabricants d'emballages, certains ont été consultés lors d'entretiens, ainsi que des acteurs de la filière du papier comme COFEPAC et COPACEL (voir Annexe 3 – Méthodologie).

Pour tous les tableaux suivants, les impacts sur les différents acteurs de la chaîne de valeur ont été notés suivant la légende suivante :

Niveau de répercussion	
+	Impacts importants
++	Impacts très importants

Réduction

 REDUCTION DES EMBALLAGES PLASTIQUES A USAGE UNIQUE			
Alternatives et solutions identifiées	Acteurs	Niveau de répercussion	Description des principales répercussions
Réduction du poids unitaire des emballages	Fabricants de matériaux d'emballages ou d'emballages	++	Potentiels changement des lignes de fabrication Recherche d'éco-conception
	Fabricants, producteurs, grossistes de denrées alimentaires	+	Modifications de lignes de production
	Opérateurs de collecte	+	Moins de déchets à gérer
	Opérateurs de tri	+	Moins de déchets à gérer
	Recycleurs	++	Moins de déchets à gérer

Réduction de l'utilisation de certains emballages plastiques (<i>ex : film plastique, sac de mise sous-vide</i>)	Professionnels	++	Changements d'habitudes
	Consommateur	+	Changements d'habitudes
Substitution de certains emballages par d'autres emballages avec moins de matière plastique ou dans d'autres matériaux (<i>ex : passer à du papier paraffiné, passer à des barquettes en papier carton avec coating plastique, remplacer les couvercles plastiques par des films thermoscellables</i>)	Fabricants de matériaux d'emballages ou d'emballages	++	Changements d'approvisionnement Modifications de lignes de fabrication
	Fabricants, producteurs, grossistes de denrées alimentaires	+	Modifications de lignes de production (si industriel) Changements des process d'emballages
	Professionnels	+	Potentiels changements d'habitudes

 REEMPLOI DES EMBALLAGES PLASTIQUES A USAGE UNIQUE			
Alternatives et solutions identifiées	Acteurs	Niveau de répercussions	Description des principales répercussions
Développement du réemploi par le consommateur	Fabricants de matériaux d'emballages ou d'emballages	+	Potentielle baisse de marché
	Professionnels	++	Changement de fonctionnement Protocole d'hygiène / sanitaire à adapter
	Consommateurs	++	Changement de mode de fonctionnement
Développement du réemploi par le professionnel	Fabricants de matériaux d'emballages ou d'emballages	++	Concevoir et produire des emballages adaptés au réemploi
	Professionnels	++	Changement de mode de fonctionnement Investissement dans les dispositifs de nettoyage Investissement dans une zone de stockage Investissement dans les emballages réemployés
	Eco-organismes, communes, régions, territoires (dans le cas de réemploi territorial / mutualisé)	++	Changement de mode de fonctionnement Investissement dans les dispositifs de nettoyage Investissement dans une zone de stockage Investissement dans les emballages réemployés

Développement du réemploi par le professionnel pour les EIC	Fabricants, producteurs, grossistes de denrées alimentaires	++	Changement de mode de fonctionnement Investissement dans les dispositifs de nettoyage Investissement dans une zone de stockage Investissement dans les emballages réemployés
	Professionnels	++	Changement de mode de fonctionnement Investissement dans les dispositifs de nettoyage Investissement dans une zone de stockage Investissement dans les emballages réemployés

 RECYCLAGE DES EMBALLAGES PLASTIQUES A USAGE UNIQUE ET REINCORPORATION 			
Alternatives et solutions identifiées	Acteurs	Niveau de répercussions	Description des principales répercussions
Passage à des emballages recyclables	Fabricants de matériaux d'emballages ou d'emballages	++	Potentiels changements des lignes de fabrication Recherches d'éco-conception
	Fabricants, producteurs, grossistes de denrées alimentaires	+	Modifications de lignes de production
	Professionnels	+	Changement d'emballage utilisé
Développement des emballages recyclables	Fabricants de matériaux d'emballages ou d'emballages	++	Travaux de R&D, de conception à engager
Recherches sur l'incorporation de recyclé	Fabricants de matériaux d'emballages ou d'emballages	++	Travaux de R&D, de conception à engager
	Eco-organismes / Acteurs du tri	++	Travaux de R&D pour un retour au contact alimentaire (ex : sur les barquettes en PET, travail en cours pour que ce soit effectif à 2025 ¹²)

¹² CITEO, Lancement de la première filière française de recyclage des pots et barquettes en PET en boucle fermée : <https://www.citeo.com/le-mag/lancement-de-la-premiere-filiere-francaise-de-recyclage-des-pots-et-barquettes-en-pet-en>

Evaluation des potentiels 3R

Caractérisation des potentiels 3R

Les potentiels 3R ont été caractérisés par typologie d’emballages, à partir des données récoltées dans les questionnaires et dans les entretiens.

Les alternatives et solutions identifiées présentées ci-dessous concernent les emballages utilisés par toutes les filières impliquées dans cette feuille de route (bien que les proportions d’utilisation de ces emballages diffèrent selon les filières).

Type d'emballage	Emballage ciblé	3R	Alternatives et solutions identifiées
Tous	Tous	Réduction	Substituer les emballages en plastique à usage unique par des emballages sans plastique et/ou contenant une plus faible proportion de matières premières plastique
		Réduction	Utiliser des emballages moins épais
		Recyclage	Privilégier les emballages disposant d’une filière de recyclage effective (voir la partie) Améliorer la collecte des emballages au niveau national Améliorer la réincorporation de recyclé (notamment du PET)
Emballage primaire	Sacs sous vide	Réduction	Limiter l’usage et/ou mutualiser pour différents produits d’une même famille
	Films étirables	Réduction	Réduire la quantité de film utilisée Ne pas filmer systématiquement les produits lorsque c’est non nécessaire (ex : ne pas refilmer des produits dans la journée)
	Papier d’emballage	Réduction	Remplacer les papiers d’emballages avec du plastique (papier thermoscellé, papier pelliculé) par du papier paraffiné
	Barquettes et contenants (pots, coupes, etc.)	Réduction	Lorsque cela est possible, substituer les barquettes et contenants en plastique par des emballages en carton (avec ou sans coating plastique)
		Réduction	Privilégier les protections en film plastique plutôt que des couvercles (qui sont plus épais)
Réemploi	Favoriser le réemploi d’emballages par le professionnel ou par le consommateur (consigne optionnelle)		
Emballage tertiaire	EIC	Réemploi	Organiser, à l’échelle territoriale, un réemploi des emballages industriels et commerciaux (potentielle standardisation) Amorcer un travail de collaboration avec les fabricants d’emballages et d’autres filières/secteurs proches
		Réduction	Amorcer un travail de collaboration avec les fabricants d’emballages et d’autres filières/secteurs proches

Tableau 17. Synthèse des 3R en fonction du type d’emballages

D'après la méthodologie de la Stratégie Nationale 3R, pour tous les secteurs les potentiels de réduction, réemploi et recyclage ont été évalués. Les emballages pour lesquels les potentiels de réduction, réemploi et recyclage ont été évalués sont les emballages qui sont ressortis comme étant les plus utilisés par les professionnels, et certains emballages identifiés au départ, notamment les barquettes en carton avec revêtement plastique, ne sont donc pas détaillées ici.

En particulier, pour le potentiel de recyclabilité et de recyclage à 2025, il doit atteindre 100 % en conformité avec les objectifs de la loi AGEC. Comme indiqué dans la partie Définition des couples produits / emballages, les professionnels n'ont pas systématiquement les informations de composition de leurs emballages, et il n'a donc pas été possible d'évaluer le potentiel de recyclage relatif.

Les tableaux suivants présentent, pour chacun des secteurs et pour chaque emballage, les potentiels 3R.

Tableau 18 : Potentiels 3R des emballages du secteur de la crèmerie-fromagerie

Emballage	Type de potentiel	Potentiel 2025	Potentiel 2040	Détail du potentiel
Papier pelliculé ou avec coating plastique	 Réduction	50%	100%	Passage à du papier paraffiné qui a les mêmes propriétés
	 Réemploi	<5%	<5%	Les pratiques de réemploi (par le consommateur ou par le professionnel) ne permettront pas d'atteindre des pourcentages importants
	 Recyclage	NA	NA	Le papier pelliculé ou avec coating plastique est actuellement recyclable
Papier pryphane¹³	 Réduction	5 à 10%	10 à 20%	Passage à du papier paraffiné ou du film alimentaire Passage à des plateaux de fromage en boîte carton Diminution de l'épaisseur du papier
	 Réemploi	<5%	<5%	Les pratiques de réemploi (par le consommateur ou par le professionnel) ne permettront pas d'atteindre des pourcentages importants
	 Recyclage	Passer à 100%	Passer à 100%	Il y a peu d'informations sur ces papiers qui ne semblent pas recyclable à 100%.
Film étirable	 Réduction	5 à 10%	10 à 15%	Utilisation de film moins épais (moins de tours, ne pas défilmer inutilement pour refilmer, limiter la fraîche découpe) Réduction de la quantité de film utilisé
	 Réemploi	<5%	<5%	Utilisation de bacs de protection réemployables Utilisation de couvercles réemployables
	 Recyclage	Passer à 100%	Passer à 100%	Utilisation de film alimentaire en PE

¹³ Il est à noter que les professionnels ne savent pas toujours quel type de papier ils utilisent, notamment entre le papier pryphane et le papier cristal. Cela peut également être le cas entre des papiers paraffinés et des papiers pelliculé ou avec coating plastique.

Barquette en plastique (avec ou sans couvercle plastique, scellable ou non scellable)	 Réduction	<5%	5%	Réduction du poids des emballages Utilisation de barquettes en matériaux alternatifs lorsque adapté au produit
	 Réemploi	10%	25%	<i>Sous condition de développement au niveau territorial ou d'aides pour les investissements</i> Utilisation de barquettes réemployables : en plastique, en verre, en métal
	 Recyclage	Passer à 100%	Passer à 100%	Passage à des barquettes en monomatériaux
Sac de mise sous-vide	 Réduction	5 à 10%	10 à 20%	Réduire l'utilisation en sensibilisant les clients pour limiter la demande
	 Réemploi	NA	NA	Des contenants en verre existent pour la mise sous-vide mais ne répondent pas à la même utilisation que les sacs de mise sous-vide pour le secteur des crémiers-fromagers
	 Recyclage	Passer à 100%	Passer à 100%	<i>Sous condition que les sacs sous-vide monomatériaux aient bien les mêmes fonctionnalités que les sacs utilisés habituellement, n'ayant pas eu de retours d'expérience sur les sacs monomatériaux</i> Passage à des sacs monomatériaux lorsque cela n'est pas déjà le cas Passage à des sacs sous-vides en PE
Pot / coupe en plastique	 Réduction	<5%	5%	Réduction du poids des emballages Utilisation de pots en carton, cellulose moulée
	 Réemploi	10%	25%	<i>Sous condition de développement au niveau territorial ou d'aides pour les investissements</i> Utilisation de coupes/pots réemployables : en plastique, en verre, en métal
	 Recyclage	Passer à 100%	Passer à 100%	Passage à des coupes/pots en monomatériaux

Tableau 19 : Potentiels 3R des emballages du secteur de la boucherie, charcuterie, traiteur (en boutique et événementiel)

Emballage	Type de potentiel	Potentiel 2025	Potentiel 2040	Détail du potentiel
Papier pelliculé ou avec coating plastique¹⁴	 Réduction	50%	100%	Passage à du papier paraffiné qui a les mêmes propriétés
	 Réemploi	<5%	<5%	Les pratiques de réemploi (par le consommateur ou par le professionnel) ne permettront pas d'atteindre des pourcentages importants
	 Recyclage	NA	NA	Le papier pelliculé ou avec coating plastique est actuellement recyclable
Film étirable	 Réduction	5 à 10%	10 à 15%	Utilisation de film moins épais Réduction de la quantité de film utilisé (moins de tours, ne pas défilmer inutilement pour refilmer)
	 Réemploi	<5%	<5%	Utilisation de bacs de protection réemployables Utilisation de couvercles réemployables
	 Recyclage	Passer à 100%	Passer à 100%	Utilisation de film alimentaire en PE
Barquette en plastique (avec ou sans couvercle plastique, scellable ou non scellable)	 Réduction	<5%	5% à 10%	Réduction du poids des emballages Utilisation de film scellables ou de papier thermosoudé plutôt que de couvercles Utilisation de barquettes en matériaux alternatifs lorsque adapté au produit
	 Réemploi	5 à 10%	10 à 20%	<i>Sous condition de développement au niveau territorial ou d'aides pour les investissements</i> Utilisation de barquettes réemployables : en plastique, en verre, en inox ou en matériaux alternatifs
	 Recyclage	Passer à 100%	Passer à 100%	Passage à des barquettes en monomatériaux

¹⁴ Il est à noter que les professionnels des différents secteurs ne savent pas toujours quel type de papier ils utilisent. Il est nécessaire de les sensibiliser afin qu'ils identifient ce qu'ils utilisent actuellement et qu'ils puissent passer à des papiers sans plastique.

Barquette en plastique pour repas chaud	 Réduction	<5%	<5%	Réduction du poids des emballages
	 Réemploi	5 à 10%	10 à 20%	<i>Sous condition de développement au niveau territorial ou d'aides pour les investissements</i> Utilisation de barquettes réemployables : en plastique, en verre, en inox ou en matériaux alternatifs
	 Recyclage	Passer à 100%	Passer à 100%	Passage à des barquettes en monomatériaux
Sac de mise sous-vide	 Réduction	<5%	5 à 10%	Réduire l'utilisation en sensibilisant les clients pour limiter la demande Mutualiser un sac sous-vide pour plusieurs produits lorsque possible
	 Réemploi	NA	NA	Des contenants en verre existent pour la mise sous-vide mais ne répondent pas à l'utilisation majoritaire des sacs de mise sous-vide pour le secteur des bouchers, charcutiers, traiteurs
	 Recyclage	Passer à 100%	Passer à 100%	<i>Sous condition que les sacs sous-vide monomatériaux aient bien les mêmes fonctionnalités que les sacs utilisés habituellement, n'ayant pas eu de retours d'expérience sur les sacs monomatériaux</i> Passage à des sacs monomatériaux lorsque cela n'est pas déjà le cas Passage à des sacs sous-vides en PE
Pot / coupe en plastique	 Réduction	<5%	5% à 10%	Réduction du poids des emballages Utilisation de pots en carton, cellulose moulée ou matériaux alternatifs voire comestibles (pour les desserts notamment)
	 Réemploi	5 à 10%	10 à 20%	<i>Sous condition de développement au niveau territorial ou d'aides pour les investissements</i> Utilisation de coupes/pots réemployables notamment chez les traiteurs événementiels
	 Recyclage	Passer à 100%	Passer à 100%	Passage à des coupes/pots en monomatériaux

Tableau 20 : Potentiels 3R des emballages du secteur de la poissonnerie

Emballage	Type de potentiel	Potentiel 2025	Potentiel 2040	Détail du potentiel
Papier pelliculé ou avec coating plastique	 Réduction	50%	100%	Passage à du papier paraffiné qui a les mêmes propriétés
	 Réemploi	<5%	<5%	Les pratiques de réemploi (par le consommateur ou par le professionnel) ne permettront pas d'atteindre des pourcentages importants
	 Recyclage	NA	NA	Le papier pelliculé ou avec coating plastique est actuellement recyclable
Enveloppe poissonniers	 Réduction	50%	100%	Passage à des enveloppes en papier paraffiné qui a les mêmes propriétés
	 Réemploi	<5%	<5%	Les pratiques de réemploi (par le consommateur ou par le professionnel) ne permettront pas d'atteindre des pourcentages importants
	 Recyclage	NA	NA	Le papier pelliculé ou avec coating plastique est actuellement recyclable
Barquette en plastique (avec ou sans couvercle plastique, scellable ou non scellable)	 Réduction	<5%	5%	Réduction du poids des emballages Utilisation de barquettes en matériaux alternatifs lorsque adapté au produit
	 Réemploi	5 à 10%	20%	<i>Sous condition de développement au niveau territorial ou d'aides pour les investissements</i> Utilisation de barquettes réemployables : en plastique, en verre, en métal
	 Recyclage	Passer à 100%	Passer à 100%	Passage à des barquettes en monomatériaux

Sac de mise sous-vide	 Réduction	<5%	<5%	Emballage peu utilisé, donc les utilisations actuelles ne peuvent être réduites
	 Réemploi	NA	NA	<i>Sous condition que les sacs sous-vide monomatériaux aient bien les mêmes fonctionnalités que les sacs utilisés habituellement, n'ayant pas eu de retours d'expérience sur les sacs monomatériaux</i> Des contenants en verre existent pour la mise sous-vide mais ne répondent pas à la même utilisation que les sacs de mise sous-vide pour le secteur des crémiers-fromagers
	 Recyclage	Passer à 100%	Passer à 100%	Passage à des sacs monomatériaux lorsque cela n'est pas déjà le cas Passage à des sacs sous-vides en PE
Plateau de fruits de mer en polystyrène	 Réduction	<5%	5%	Réduction du poids des plateaux Utilisation de plateaux en matériaux alternatifs
	 Réemploi	<5%	5 à 10%	Utilisation de plateaux réemployables
	 Recyclage	Passer à 100%	Passer à 100%	<i>Des études sont en cours sur le polystyrène voir partie</i> Proportion de recyclabilité

Les potentiels 3R des EIC n'ont pas été évalués, car comme précisé dans la partie **Définition Définition des couples produits / emballages**, les professionnels n'ont peu voire pas d'influence sur ces emballages, qui sont les emballages de leurs fournisseurs de denrées alimentaires. Cependant les principaux enjeux sur les 3R de ces emballages ont été listés dans le tableau ci-dessous.

Tableau 21 : Enjeux des potentiels 3R des emballages industriels et commerciaux

Emballage	Type de potentiel	Détail du potentiel
Caisse plastique (hors PS)	 Réduction	Réduction du poids unitaire Standardisation des tailles pour qu'elles soient adaptées aux produits transportés
	 Réemploi	Le réemploi pose de nombreux enjeux d'hygiène, ainsi que de logistique pour des professionnels qui commandent en faibles quantités
	 Recyclage	Les caisses plastiques sont souvent en PP, qui est recyclable
Caisse PS	 Réduction	La réduction de ce type de caisse est complexe de par ses propriétés thermiques
	 Réemploi	Le réemploi pose de nombreux enjeux d'hygiène, ainsi que de logistique pour des professionnels qui commandent en faibles quantités
	 Recyclage	La recyclabilité des caisses PS est à l'étude cf. partie Proportion de recyclabilité
Film plastique pour palette et / ou caisses	 Réduction	Possibilité de réduire le nombre de tours effectués Passage à des bandes élastiques
	 Réemploi	Possibilité de passer à du réemploi lorsque les quantités commandées sont importantes (ex : gaines réemployables)
	 Recyclage	Passage à du film en PE lorsque ce n'est pas déjà le cas

Carton avec protection plastique	 Réduction	Passage à des cartons paraffinés Réduction de la quantité de plastique utilisée
	 Réemploi	Le réemploi pose de nombreux enjeux d'hygiène, ainsi que de logistique pour des professionnels qui commandent en faibles quantités
	 Recyclage	NA

Une classification a ensuite été effectuée, afin de prioriser les actions « quick-wins » (dont la mise en place pourrait être effective dès 2025) et les actions nécessitant des moyens plus importants (à horizon 2040), pour chacun des 3R et pour chaque filière.

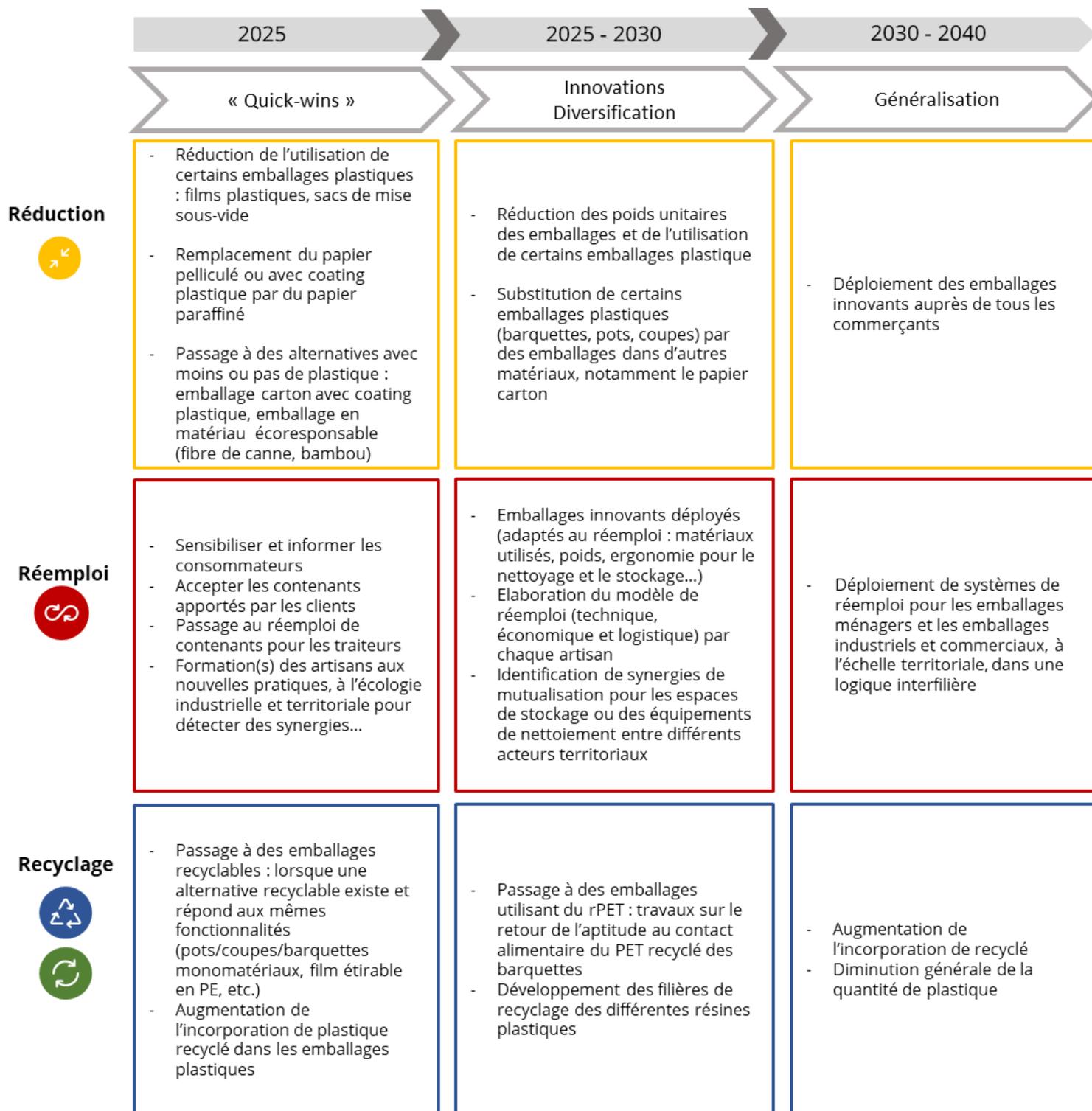


Figure 8 : Récapitulatif des actions selon les 3R en fonction de leurs temporalités

Présentation des freins

Plusieurs freins ont été rapportés par les adhérents durant les ateliers, les entretiens et à travers les questionnaires. Les freins « transverses » aux 3R sont tout d'abord présentés et sont ensuite déclinés pour chaque R.

Au préalable, il convient de souligner l'importance du contexte dans lequel s'est inscrite l'écriture de cette feuille de route. Les professionnels ont indiqué que la conjoncture inflationniste (5,2 % d'inflation en 2022 selon l'INSEE) contraignait l'atteinte d'objectifs plus ambitieux que ceux indiqués dans la partie précédente. Les professionnels des différents secteurs étudiés constatent une baisse de fréquentation des magasins du fait d'une hausse des prix des produits. Les professionnels souhaitent éviter le report des coûts de mise en place des alternatives (coût organisationnel, mise en place du réemploi...) sur le prix des produits, devenant rédhibitoire pour les consommateurs. Un levier réside donc dans la massification des alternatives (emballages dans d'autres matériaux que le plastique, emballages avec un poids unitaires plus faible, etc.) pour les rendre accessibles et les professionnels appellent au renforcement des soutiens financiers déployés pour assurer une transition vers les 3R.

Freins transverses aux 3R

Le coût organisationnel de la transition

Les professionnels soulignent l'importance de dédier des moyens (humains, financiers, ...) à la transformation des usages des emballages : sensibilisation et formation pour une utilisation raisonnée des emballages, investissements dans des moyens permettant le réemploi (espaces de stockage, équipements de nettoyage, emballages réemployables, ...), supports de communication pour les consommateurs, ..., modification des emballages utilisés : identification et recensement des emballages compatibles avec les exigences réglementaires, R&D pour des emballages innovants. Enfin, des ressources sont nécessaires pour assurer le suivi des volumes d'emballages utilisés.

Les fédérations, quant à elles, recensent un besoin de ressources humaines et de moyens organisationnels pour assurer le suivi de la feuille de route (animation, veille sur les innovations ou la réglementation, travail de collaboration inter-filières, ...). Un besoin de partage d'expériences a été identifié, afin d'encourager les professionnels à tester des emballages ainsi que des modalités de réemploi. L'absence de capitalisation d'expériences pour identifier les techniques et/ou emballages innovants est pénalisante, ainsi que les coûts et les moyens à déployer pour les mettre en place.

Les contraintes réglementaires

Les professionnels et fédérations soulignent l'importance d'harmoniser les objectifs réglementaires, fixés et suivis par les pouvoirs publics à l'échelle française et européenne. C'est le cas notamment des artisans charcutiers qui fabriquent leurs produits avec le moins d'additifs possibles pour respecter l'évolution réglementaire, les recommandations nutritionnelles et les attentes de la société. De ce fait, les produits frais de charcuterie fabriqués de manière artisanale ont une date de conservation très limitée (de quelques jours seulement) ce qui motive certains clients à demander une mise sous vide des produits afin de permettre une consommation différée. Retirer ou réduire cette possibilité de mettre sous vide serait donc très préjudiciable pour le secteur. Un travail d'anticipation des réglementations peut améliorer la gestion de ces nouvelles contraintes. Également, les évolutions réglementaires portées à l'échelle nationale par le ministère de la transition écologique et le ministère de l'agriculture paraissent parfois contradictoires pour les acteurs : un besoin de clarification et d'harmonisation des objectifs entre les ministères est signalé.

Plus globalement, un effort d'harmonisation entre les réglementations environnementales et les réglementations des emballages alimentaires doit être conduit par les pouvoirs publics pour garantir

l'utilisation d'emballages aux matières premières innovantes (respect du règlement CE 1935/2004¹⁵, du règlement CE 2023/2006¹⁶, du règlement CE10/2011¹⁷ ou du règlement CE 2022/1616 pour les matériaux issus du recyclage) et/ou le réemploi de contenants apportés par les consommateurs (qui ne seraient pas nettoyés par le professionnel).

Un manque de dialogue avec les fabricants d'emballage

Les acteurs interrogés ont rappelé que la taille de leur activité n'était pas propice aux échanges avec les fabricants d'emballages (en première ligne pour écoconcevoir des emballages réemployables, des emballages dans d'autres matériaux, etc.). Des acteurs plus importants : comme des industriels, des grandes et moyennes surfaces (GMS), par le biais de leurs fédérations professionnelles notamment, peuvent appuyer et soutenir plus largement la R&D et la demande d'emballages innovants effectuées par de plus petits acteurs, comme les professionnels des filières concernées par cette feuille de route.

Les contraintes techniques : des propriétés particulières aux emballages des produits alimentaires à respecter

Les emballages des produits alimentaires requièrent certaines conditions pour être utilisés au contact alimentaire :

- Absence de transfert de constituants aux denrées alimentaires (encadré par les différents règlements cités dans les freins transverses),
- Bonne conservation des produits,
- Protection vis-à-vis de l'humidité et de la chaleur,
- Imperméabilité (pour les plats en sauce, les liquides, etc.),
- Micro-ondabilité (pour les plats traiteurs notamment),
- Adapté à la température d'utilisation (ex : froid pour les caisses polystyrène notamment pour les viandes et les produits de la mer¹⁸, sacs-sous vide adaptés à la cuisson).

Un manque d'informations quant à l'impact environnemental des alternatives

D'après le décret 3R 2021-2025, les alternatives aux emballages en plastique à usage unique par le biais de dispositifs de recharge, la substitution par des emballages en d'autres matériaux, et le passage à du réemploi, doivent permettre « une *réduction des impacts environnementaux, y compris sur la biodiversité, appréciée en privilégiant une analyse du cycle de vie comparée par rapport aux impacts de l'emballage en plastique à usage unique auquel ces alternatives se substituent.* ».

Les professionnels n'ont pas connaissance des impacts environnementaux des emballages qu'ils utilisent actuellement, ainsi que des alternatives à leur disposition par manque d'informations et/ou d'analyses d'impacts.

Et comme explicité plus loin dans la partie

Investissements liés au réemploi

Dans la stratégie 3R, les investissements liés à la préparation au réemploi sont évalués à 1 à 2,3 milliards d'euros. Projets d'envergure, ils n'avaient pas été encore engagés en mars 2022. Dans les filières

¹⁵ Matériaux et objets destinés à entrer en contact avec des denrées alimentaires

¹⁶ Bonnes pratiques de fabrication des matériaux et objets destinés à entrer en contact avec des denrées alimentaires

¹⁷ Matériaux et objets en matières plastiques destinés en contact avec des denrées alimentaires

¹⁸ Les températures de conservation pour le transport et l'entreposage de ces produits sont définies dans l'arrêté du 21 décembre 2009 : [lien](#).

considérées dans cette feuille de route, peu d'initiatives de réemploi d'emballages ont été recensées et seulement 2 professionnels ont pu transmettre des éléments chiffrés.

Postes de dépense	Coûts approximatifs
Investissements liés à l'achat de nouveaux emballages réemployables et renouvellement des flottes d'emballages (usures, non-retours...)	<p>Pour une fromagerie :</p> <p>Année N : 530€ pour 300 emballages en verre (1,75€/emballage)</p> <p>Renouvellement des flottes d'emballages pour causes de non-retour, casses (année N+1) : 35% des emballages soit 187€/an</p>
Traitement des emballages utilisés : espace de stockage, appareils de nettoyage...	<p>Espace de stockage : inférieur à 1000€ (immobilisation de l'espace)</p> <p>Machine de nettoyage professionnel : entre 1000€ – 5000€</p> <p>Produits de nettoyage : ≈ 100€/an (1 à 2 cycles de nettoyage par jour)</p>
Formation du personnel (pour tarer les balances, nettoyer les emballages, sensibiliser les clients...)	Entre 500€ et 800€ (pour 6 à 8 heures de formation)

Les coûts ont été approximatifs à partir d'un retour d'expérience.

Au global, selon les retours des professionnels interrogés, les coûts liés à l'aménagement d'un espace de stockage sont généralement minimes, voire inexistantes pour certains. En réalité, la quantité d'emballages utilisée par les adhérents n'est en moyenne pas excessive, ce qui permet aux professionnels de stocker des emballages en verre sans nécessiter d'investissements importants. Pour illustrer cela, un exemple concret est celui d'une adhérente de la FFF qui a mis en place un système de consigne pour 300 bols en verre, qu'elle entrepose simplement sur une étagère.

A noter qu'une initiative se distingue, dans le secteur de la boucherie-charcuterie, révèle un modèle économique innovant et basé sur l'économie d'usage : le professionnel a souscrit à un abonnement pour "louer" une flotte de petits emballages réemployables (utilisés pour remplacer le papier et les barquettes en aluminium, pour les plats cuisinés et les crudités - les "gros" produits tels que les pièces de viande lourdes et les poulets par exemple ne pouvaient pas être contenus par les emballages réemployables). Ces emballages étaient consignés auprès des clients (la consigne variant selon la taille du contenant, de 2 à 5€), notamment les clients réguliers. Le prestataire, quant à lui, fournissait les emballages mais s'occupait également de les nettoyer. Le professionnel avait alors à les stocker dans son magasin (la surface le lui permettait) et le prestataire se rendait sur place 1 à 2 fois par semaine pour récupérer les emballages utilisés, rapportés et consignés par les clients et fournir une nouvelle flotte d'emballages propres. Ce modèle innovant n'est plus d'actualité car le prestataire n'exerce plus son activité.

Les coûts étaient les suivants :

10 contenants par jour : 80€ HT par mois

100 contenants par jour : 300 € HT par mois

Prix du lavage fixe : 0,12€ par contenant utilisé.

Les éléments présentés ici sont à affiner, avec le développement d'initiatives. A noter que les données chiffrées doivent être mises en regard pour chaque professionnel avec sa capacité d'investissement (liée à son chiffre d'affaires), la taille de son commerce et sa situation géographique.

Investissements liés au recyclage

Dans la stratégie 3R, les investissements liés au recyclage d'emballages sont fonction du développement de la collecte, du tri, du maillage des unités de recyclage et de l'amélioration des techniques d'incorporation de matière recyclée. Ils sont évalués à 1,3 à 2 milliards d'euros. Aucun élément n'a pu être transmis par les professionnels des filières étudiées.

Déploiement d'analyses du cycle de vie (ACV), les impacts environnementaux peuvent être difficiles à évaluer compte tenu des cas spécifiques que représente chaque professionnel du secteur.

L'acceptabilité par les consommateurs et par les professionnels

Des freins de nature comportementale subsistent, que ce soit du côté des consommateurs ou bien des professionnels. Pourtant, le changement de comportement joue un rôle central dans la concrétisation de la mise en place d'alternatives aux emballages plastiques à usage unique.

Des efforts de sensibilisation doivent être conduits, pour garantir l'adhésion des acteurs de toute la chaîne de valeur (des fabricants aux logisticiens, jusqu'au consommateur final) à la transformation des pratiques.

La santé et la sécurité au travail

L'acquisition de contenants en verre, pour se substituer aux emballages en plastique (à la fois pour en réduire l'usage ou pour les réemployer) peut constituer un risque professionnel : le verre est plus lourd que le plastique et plus fragile. Le maniement de tels contenants nécessite un niveau de précaution supérieur au maniement des contenants en plastique.

Freins relatifs à la réduction d'emballages en plastique à usage unique

Le coût : prix des emballages alternatifs

Les emballages alternatifs, composés de matériaux innovants et/ou de bois, de papier-carton, etc. présentent un avantage considérable pour réduire l'utilisation d'emballages en plastique (réduction par substitution) mais sont peu développés et/ou disponibles sur le marché (voir dans les freins transverses le volet sur les contraintes techniques). Aussi, certains matériaux connaissent une forte demande (bois, papier-carton) et leur prix peuvent augmenter conjoncturellement. Le coût de ces alternatives peut donc s'avérer rédhibitoire pour les professionnels et/ou se répercuter sur les consommateurs, réduisant ainsi l'attractivité du commerce. Une massification de la demande peut réduire les coûts de production pour les fabricants et garantir des prix similaires à ceux pratiqués pour les emballages en plastique.

Freins relatifs au réemploi

Le besoin d'harmonisation entre les réglementations relatives au réemploi et aux emballages alimentaires

Les modalités pour atteindre les objectifs de réemploi des emballages nécessitent d'être clarifiées pour répondre à la fois aux enjeux sanitaires (fixés par les réglementations relatives aux emballages alimentaires) et environnementaux. En effet, des incertitudes subsistent pour les professionnels quant aux modalités de réemploi à mettre en œuvre (matériau d'emballage préconisé, processus de nettoyage défini, ...).

Le coût : investissements propres au réemploi

Le réemploi des emballages primaires, secondaires et tertiaires est peu pratiqué. Pour les emballages primaires et secondaires, plusieurs freins économiques existent : l'achat de contenants réemployables par le professionnel, mécanisme d'incitation au retour non-défini (consigne ou non), nécessité de disposer d'un espace de stockage et/ou d'équipements de nettoyage, les enjeux de tares différentes qui peuvent rallonger les files d'attente, etc. La logistique nécessite également des moyens financiers et humains importants. Plus globalement, le modèle économique du réemploi des emballages primaires et secondaires reste à définir.

Pour tous les types d'emballages, les limites évoquées sont relatives au manque de coordination avec les fabricants d'emballages et les logisticiens. Les professionnels des secteurs de la présente feuille de route déclarent avoir une faible marge de manœuvre à cet égard, du fait de leur petite taille : en effet, ils ne représentent qu'une partie des clients des fabricants d'emballages. Un levier réside dans l'association et la collaboration avec des acteurs de filières proches. Un consortium d'acteurs réunis pour inciter les fabricants d'emballage à proposer de nouveaux contenants écoconçus est à créer.

Des moyens pour optimiser le réemploi existent : mutualisation des équipements de nettoyage entre plusieurs professionnels, espaces de stockage mis en commun, logistique harmonisée à l'échelle territoriale pour les emballages tertiaires, ... Toutefois, ces leviers nécessitent une organisation importante et une mise en commun des biens et des équipements (voir partie Innovations et R&D, précisément sur l'écologie industrielle et territoriale).

Pour les emballages tertiaires, comme explicité dans la partie Définition des couples produits / emballages, les professionnels reçoivent les EIC de leurs fournisseurs de denrées alimentaires. Les freins logistiques sont particulièrement importants pour le réemploi de ces emballages : commerces de petite taille, nombreux fournisseurs, stockage, collecte de ces emballages, etc.

Freins relatifs au recyclage

Le besoin de dialogue et de transmission d'informations entre tous acteurs de la chaîne de valeur, de l'amont (fabricants d'emballages) et à l'aval (régénérateurs)

La recyclabilité des emballages utilisés par les professionnels est fonction, entre autres, de leur conception (utilisation de résines recyclables dans les composants de l'emballage, préférence donnée aux mono-matériaux, ...). Ainsi, les professionnels signalent que le recyclage dépend du travail des fabricants d'emballages et des régénérateurs (qui fabriquent ou non de la matière première recyclée dite MPR à partir de plastiques usagés). L'information sur la recyclabilité de certaines résines doit donc être connue des professionnels, pour que ces derniers orientent leurs achats vers des emballages recyclables.

L'existence de filière de traitement

Le recyclage des emballages est également fonction de l'existence de filières de traitement. Plusieurs filières vont voir le jour en 2025 : une filière à responsabilité élargie des producteurs (REP) pour les emballages industriels et commerciaux (EIC), une filière de recyclage pour le polystyrène, ... En 2020, selon le Bilan National du Recyclage, les MPR les plus incorporées dans le secteur des emballages sont les suivantes : polyéthylène (basse densité) et polystyrène expansé polypropylène¹⁹.

Nature des freins	R concerné	Type d'emballage
Economique		

¹⁹ Lorsque l'on parle de matière plastique à incorporer, il est important pour nos secteurs de considérer leur aptitude au contact alimentaire, qui est encadré au niveau national et européen comme cela a été présenté dans la partie Contexte réglementaire.

Coût organisationnel pour les entreprises : transformation des pratiques (achat et fournitures de nouveaux emballages, acculturation et formation des employés, etc.)	Tous	Tous
Coût organisationnel pour les fédérations : travail de veille (innovations, réglementations...), organisation de synergies (collaborations interfilières, avec d'autres fédérations professionnelles ou avec des organismes de R&D...)	Tous	Tous
Coût plus élevé des alternatives (prix des matières premières et des technologies nécessaires)	Réduction par substitution	Tous
Investissements importants : achat d'emballages réemployables, espaces de stockage et équipements de nettoyage nécessaires... et modèle économique à définir	Réemploi	Emballages primaires et tertiaires
Réglementaire		
Manque d'harmonisation entre différents objectifs réglementaires relatifs aux enjeux sanitaires et environnementaux	Réemploi	Emballages primaires et tertiaires
Non-intégration de la chaîne de valeur		
Manque de dialogue avec les fabricants d'emballages	Tous	Tous
Manque de dialogue avec les logisticiens et/ou les fabricants, producteurs, grossistes de denrées alimentaires	Réemploi	Emballages tertiaires
Technique/technologique		
Adaptation des contenants au réemploi (nécessité d'écoconcevoir des emballages pour allonger leur durée de vie)	Réemploi	Tous
Adaptation de matériaux d'emballages possédant les mêmes propriétés physiques requises que les emballages en plastique (contact alimentaire garanti, bonne conservation, résistance à l'humidité et à la chaleur)	Tous	Tous
Adaptation de matériaux d'emballage possédant les mêmes propriétés physiques requises pour le transport des produits (étirabilité, compressibilité, résistance, etc. et notamment préservation de la chaîne de froid)	Tous	Tous
Comportemental		
Réticence au changement possible de la part des citoyens-consommateurs (apport d'un contenant personnel au magasin, nettoyage adapté...) et des professionnels	Tous	Tous
Environnemental		
Méconnaissance des enjeux environnementaux des choix d'emballages Bilan environnemental non-mesuré à date pour les alternatives par rapport aux emballages existants	Tous	Tous
Logistique		
Contraintes sanitaires (opérations de nettoyage nécessitant des équipements et une autre organisation)	Réemploi	Tous
Contrainte de stockage et de nettoyage associée aux circuits de réemploi, pour les emballages réemployés par le professionnel ou les emballages utilisés dans le cadre de livraisons (EIC) ...	Réemploi	Tous
Contrainte de transport et de logistique associée aux circuits d'un emballage réemployable	Réemploi	Emballages tertiaires

Tableau 22. Récapitulatif des freins rencontrés par les professionnels et les fédérations, en fonction des R et des emballages

Principaux leviers et opportunités

Compte-tenu des freins identifiés précédemment, les principaux leviers sont d'ordre :

– Economique

Premièrement, la recherche d'une sobriété dans l'usage des emballages (supprimer le suremballage, réduire l'utilisation de certains emballages (film plastique, sacs sous-vide), ...) permet une réduction des coûts finaux pour le professionnel.

Deuxièmement, l'utilisation d'alternatives ou la mise en place du réemploi, des soutiens financiers disponibles doivent être identifiés (aides mises en place à la suite de la stratégie 3R, soutiens des éco-organismes). Toutefois, ces derniers peuvent être lacunaires et/ou insuffisants (en ne ciblant pas les acteurs membres des fédérations par exemple) : d'autres soutiens financiers devront être déployés pour garantir les expérimentations.

– Réglementaire

Une harmonisation et une clarification des réglementations relatives aux emballages alimentaires et des réglementations environnementales doivent être entreprises, pour ne plus être bloquantes pour les professionnels. La définition des modalités (réglementaires et assurantielles) relatives au déploiement du réemploi permettront d'accélérer le recours à cette solution. A noter que l'anticipation des réglementations par les professionnels leur permet d'être plus compétitifs et/ou de gagner en attractivité vis-à-vis d'éventuels concurrents.

– Technique

Des collaborations avec des centres techniques et/ou des fabricants d'emballages sont nécessaires pour développer des alternatives conformes aux réglementations relatives aux emballages alimentaires avec des matériaux innovants et à moindre impact environnemental. Ces solutions, une fois mises sur le marché, doivent faire l'objet d'une massification pour réduire les coûts à l'unité et que les professionnels bénéficient d'économies d'échelle.

D'autres leviers, notamment **logistiques**, ainsi que des **outils de changement de comportement** peuvent être activés pour faciliter la transition des professionnels vers les 3R. Ils sont décrits dans le tableau ci-dessous. Enfin, un levier « transverse » est à relever : une **veille** pourrait être mise en place à l'échelle des fédérations pour garantir la diffusion de l'information auprès des professionnels : bonnes pratiques, nouveaux emballages disponibles sur le marché, évolutions réglementaires, ...

Nature des leviers et/ou principales opportunités	R concerné	Type d'emballage
Économique		
Activation de soutiens financiers, via différents partenaires ou organismes publics (aides mises en place à la suite de Stratégie 3R, soutiens des éco-organismes)	Tous	Tous
Réduction des coûts pour le professionnel via la réduction de la quantité d'emballages plastiques utilisée	Réduction (absolu et par substitution)	Tous
Réduction des coûts pour le professionnel via l'allongement du cycle de vie des emballages	Réemploi	Tous

Moindre dépendance aux matières premières vierges et aux fluctuations du prix des emballages	Réemploi	Tous
Réglementaire		
Les réglementations (AGEC, Stratégie 3R, projet de loi Industrie Verte) et la mise en place de REP (notamment pour les EIC)	Réduction/ Recyclage	Tous
Clarification des modalités de réemploi (réglementaires et assurantielles)	Réemploi	Tous
Intégration de la chaîne de valeur		
Les collaborations avec les fabricants d'emballages et/ou des centres techniques peuvent se déployer et s'organiser en consortium, avec plusieurs représentants de filières et/ou fédérations	Tous	Tous
Technique/technologique		
Développement de solutions d'emballage papier avec ou sans coating	Réduction	Tous
Existence et disponibilité de filières de recyclage du plastique (notamment pour les barquettes en PET qui pourraient être recyclé pour être apte au contact alimentaire)	Recyclage	Tous
Comportementale		
Les associations, clients, consommateurs, etc. sont en attente de solutions alternatives permettant de réduire la consommation de plastique	Tous	Tous
Une marque renvoie une image positive aux consommateurs lors de l'abandon du plastique et de la conduite de projets pilotes territoriaux	Toutes	Tous
Logistique		
La prise en charge par les collectivités territoriales de politiques publiques environnementales et/ou relatives à l'économie circulaire peut faciliter le déploiement de logistique inverse ²⁰ et/ou d'opérations d'écologie industrielle et territoriale	Réemploi	Tous

Tableau 23. Récapitulatif des leviers et opportunités

Les opportunités sont nombreuses : optimisation des coûts sur le moyen et long terme (moindre sensibilité à des pénuries de matières premières ou aux fluctuations des prix grâce au réemploi par exemple), renforcement de l'attractivité des commerces artisanaux auprès des citoyens-consommateurs, anticipation des réglementations, etc.

²⁰ Selon l'ADEME, la logistique inverse consiste à utiliser la logistique de livraison des produits neufs pour enlever les produits en fin d'usage. Elle permet de réduire les incidences du transport des déchets en profitant de moyens existants et de trajets réalisés à vide.

Synthèse des freins et des leviers – matrice SWOT

Forces

-  **Réduction** : Des alternatives existent et peuvent être déployées au même prix que les emballages classiques (le papier paraffiné par exemple)
-  **Réemploi** : Des démarches volontaires, historiques, et devant la réglementation : la mise en place de contenants réemployables par exemple
-  **Transverse** : La réalisation d'une feuille de route inter-filières permet de dégager des synergies entre plusieurs acteurs professionnels différents, de partager des bonnes pratiques et amorce un travail de collaboration sur le long terme

Opportunités

-  **Réduction** : L'implication d'acteurs plus importants en termes de taille, pour augmenter la demande en emballages innovants
-  **Réduction et recyclage** : La collaboration avec les éco-organismes se renforce (suivi des emballages utilisés par les professionnels, R&D sur des matériaux d'emballages innovants etc.)
-  **Recyclage et réincorporation** : La mise en place de nouvelles filières REP va ouvrir des voies de valorisation à d'autres emballages (EIC notamment)
-  **Transverse** : Le volontariat et l'amélioration de l'image de marque, argument différenciant pour les consommateurs de plus en plus sensibles aux enjeux environnementaux

Faiblesses

-  **Réemploi** : La logistique qu'implique le réemploi des emballages ménagers (espaces de stockage des emballages réemployables, équipements de nettoyage...) n'est pas adaptée à la petitesse des locaux des professionnels
-  **Réduction, recyclage et réincorporation** : L'absence de dialogue avec les fabricants d'emballages pour en modifier la conception, les composants utilisés, etc.
-  **Transverse** : Les contraintes sanitaires importantes pour les emballages et la conservation des produits alimentaires sur lesquelles les professionnels n'ont que peu/pas d'influence et qui contraignent l'utilisation de matières alternatives autres au plastique

Menaces

-  **Réduction** : Le coût plus élevé de certains matériaux alternatifs, comme le papier et le carton
-  **Réduction** : Le bilan environnemental des emballages composés de matières alternatives au plastique peut s'avérer moins favorable que l'existant
-  **Réemploi** : L'absence d'harmonisation des réglementations environnementales et sanitaires ; l'absence d'encadrement sur les modalités de mise en place du réemploi
-  **Transverse** : Le manque d'harmonisation des pratiques à l'échelle européenne voire internationale et risque de passager-clandestin plus compétitif

Identification des besoins et actions prioritaires

Innovations et R&D

Innovations techniques sur les emballages

Pour tous les tableaux suivants, les besoins en innovation et en R&D ont été notés suivant la légende suivante :

Besoins	
+	Besoins importants
++	Besoins très importants

 Réduction	Besoins en innovation et/ou R&D	
Réduction du poids unitaire des emballages	+	
Réduction de l'utilisation de certains emballages	/	NA
Substitution par des emballages avec moins de matière plastique ou dans d'autres matériaux	++	Si emballages déjà existants : pas de besoin en innovation et/ou R&D Sinon, besoins forts en innovation et R&D

 Réemploi	Besoins en innovation et/ou R&D	
Développement du réemploi par le consommateur	/	NA
Développement du réemploi par le professionnel	++	Besoins d'innovation forts pour déterminer des modèles de réemploi pertinents : à des échelles territoriales par exemple, ou bien spécifique à un commerce
Développement du réemploi des EIC	++	Besoins d'innovation forts et d'interactions avec l'écosystème global des professionnels

 Recyclage	Besoins en innovation et/ou R&D	
Passage à des emballages recyclables	/	NA
Développement d'emballages recyclables	++	Besoins forts en innovation et R&D
Augmentation de l'incorporation de recyclé	++	Besoins forts en innovation et R&D

Comme vu précédemment (voir partie **Caractérisation des potentiels 3R**), certains emballages peuvent être substitués à court terme par des solutions déjà existantes (le papier pelliculé ou thermosoudé utilisé par toutes les filières peut être remplacé par du papier paraffiné). Cependant, pour d'autres emballages plastiques utilisés par les secteurs, des travaux d'innovation et de R&D, sont nécessaires pour que des alternatives satisfaisantes voient le jour.

La France dispose d'un écosystème favorable à l'innovation avec de nombreux acteurs et structures impulsant une dynamique de Recherche, Développement et Innovation (R&DI).

Les acteurs de la chaîne de valeur de cette feuille de route peuvent bénéficier de cet écosystème pour la recherche et le développement de solutions alternatives aux emballages plastiques à usage unique. Cependant, il peut être particulièrement pertinent pour les fédérations de se rapprocher d'autres acteurs faisant face aux mêmes problématiques : autres fédérations professionnelles ayant des besoins similaires, des groupements professionnels, des associations à caractère interprofessionnel, etc.

Certains acteurs en particulier travaillent sur des nouvelles solutions d'emballages répondant aux contraintes et objectifs réglementaires :

- **Les éco-organismes de la filière des emballages ménagers (CITEO, Adelphe, LEKO)** sont des interlocuteurs importants de la filière pour développer des alternatives. Ils disposent de programme d'accompagnement à l'écoconception des emballages ménagers et travaillent sur les sujets de réemploi des emballages. CITEO prévoit, par exemple, d'investir 50 millions d'euros en 2023 pour le réemploi (5% des contributions)²¹ et travaille sur des solutions d'emballages standardisés pour réemploi. CITEO travaille également sur le retour à l'alimentarité du PET des barquettes²², emballages très utilisés par les professionnels des secteurs de cette feuille de route.
- **Le Centre Technique du Papier (CTP)** développe des technologies et des innovations, et est en partenariat avec CITEO dans l'optique d'industrialiser les solutions développées pour les mettre concrètement à disposition des entreprises²³.
- **L'observatoire national du réemploi et de la réutilisation** qui a pour objectif d'être « un lieu de partage et de capitalisation des connaissances, mais aussi un lieu d'expertise et d'aide à la décision en matière de réemploi et de réutilisation »²⁴. L'observatoire pourrait permettre aux professionnels de s'organiser pour respecter les objectifs 3R des secteurs.

Un des enjeux forts pour se passer à terme des emballages plastiques pour le secteur alimentaire est de réussir à « fonctionnaliser » les papiers cartons : pour les propriétés barrières (résistance à l'eau, hermétique aux gaz, etc.) et pour le contact alimentaire.

Les emballages en papier carton utilisés pour le contact alimentaire ont actuellement des revêtements ou traitements de surface à base de matière plastique.

Pour « fonctionnaliser » le papier carton et lui donner des propriétés comparables au plastique, des technologies sont en cours de développement notamment :

- La chromatogénie qui pourrait permettre l'aptitude au contact alimentaire²⁵
- La lamination humide de microfibrilles de cellulose qui permettrait d'accroître la rigidité des papiers cartons, et de donner aux papiers cartons des propriétés barrières²⁶

²¹ Site de CITEO, *Construire, expérimenté et financer le développement du réemploi*, consulté le 5 juin 2023, [lien](#).

²² Site de CITEO, *Lancement de la première filière française de recyclage des pots et barquettes en PET en boucle fermée*, consulté en ligne le 2 mai 2023, [Lien](#).

²³ Site de CITEO, *Partenariat CITEO x CTP : 6 ans pour révéler tout le potentiel du papier-carton*, consulté le 5 juin 2023, [lien](#).

²⁴ ADEME, Observatoire national du réemploi et de la réutilisation, [lien](#).

²⁵ Centre technique du papier, Industrialisation de la chromatogénie : [lien](#).

²⁶ Centre technique du papier, Lamination humide de microfibrilles de cellulose : [lien](#).

Des initiatives privées voient également le jour mais ne sont pas encore disponibles sur le marché et fonctionnelles à 100%. Quelques initiatives intéressantes sont listées ci-dessous, et le développement de ces alternatives sera à suivre à l'avenir par les fédérations.



Circolution propose des contenants réutilisables qui peuvent être collectés via des machines automatiques avec consigne.

Pour le moment, la solution est proposée aux supermarchés, et est axée sur certains produits spécifiques. Les emballages sont en métal.

Site internet : <https://circolution.com/en/product/>



COMATEC développe des produits solides, réutilisables (céramique, verre, inox, PS injecté...), recyclables (carton, rPET alimentaire, PS injecté...), biodégradables ou compostables, en veillant à limiter leur impact environnemental tout au long du cycle de vie, de leur conception à leur fin de vie.

Site internet : <https://www.comatec.fr/fr/>



CuanTec fabrique des matières biopolymères à partir de chitine, un composant que l'on retrouve dans les coquilles, les exosquelettes.

Site internet : <https://www.cuantec.com/>



FDR emballages propose un film papier résistant à la température et au contact alimentaire pour remplacer le film plastique

Site internet : <https://fdr-emballages.com/etp/>



LACTIPS produit un polymère à base de caséine, qui sont des protéines animales ayant des propriétés similaires aux plastiques.

Le matériau est soluble dans l'eau à haute et basse température et peut être transformé par les procédés existants pour les matières plastiques : extrusion, gonflage, injection, ensachage, etc.

Site internet : <https://www.lactips.com/>



Notpla fabrique des coating à base d'algues pour remplacer les coating habituellement fabriqués à base de plastique.

Le coating est biodégradable.

Site internet : <https://www.notpla.com/>

OCEANIUM[®]

Oceanium développe des produits à partir d'algues : des produits alimentaires et des emballages.

Site internet : <https://oceanium.world/>

Papkot[™]

Papkot fabrique des emballages avec ce qu'ils appellent un « ceramic coating » qui donnerait aux emballages les mêmes propriétés que les emballages plastique.

Site internet : <https://www.papkot.com/>

SHELLWORKS

Shellworks a développé un matériau nommé « Vivomer ». Ce matériau est fabriqué à partir de microorganismes que l'on peut retrouver dans les milieux marins et dans le sol.

Site internet : <https://shellworks.com/>

COMATEC
PACKAGING ORIGINAL ET RESPONSABLE

COMATEC développe des produits solides, réutilisables (céramique, verre, inox, PS injecté...), recyclables (carton, rPET alimentaire, PS injecté...), biodégradables ou compostables, en veillant à limiter leur impact environnemental tout au long du cycle de vie, de leur conception à leur fin de vie.

Site internet : <https://www.comatec.fr/fr/>

Innovations sur les pratiques des professionnels

L'économie circulaire et ses différents piliers (notamment l'écologie industrielle et territoriale) impliquent une redéfinition des méthodes de travail des professionnels. En effet, outre le renforcement des collaborations avec les fabricants d'emballages (présenté dans la partie ci-dessus), les professionnels des secteurs étudiés peuvent avoir à collaborer avec d'autres professionnels afin de réduire leur consommation d'emballages et/ou de mettre en place du réemploi.

L'écologie industrielle et territoriale (EIT) vise à mener des actions sur un territoire avec l'objectif d'optimiser les ressources présentes (énergies, eau, matières et déchets)²⁷. Des synergies de mutualisation (équipements de nettoyage, camions de transports...) ou de substitution (les déchets des uns deviennent les ressources des autres) sont alors à rechercher et à développer, dans le but de réduire les coûts pour les professionnels (approvisionnements, logistique) et leur empreinte environnementale.

Dans le cas des emballages, il est possible pour les professionnels des secteurs d'identifier d'autres acteurs (artisans, industriels, commerçants, services...) dont les ressources peuvent être mutualisées (espaces de stockage, capacités logistiques ou équipements de nettoyage) pour mettre en place le réemploi ; l'association et la mutualisation permettent de lever le frein de la taille critique. Aussi, cette logique permet, plus globalement, de considérer de potentiels concurrents comme des collaborateurs et d'échanger sur les innovations et expérimentations conduites, afin de massifier les bonnes pratiques.

Investissements

²⁷ Site de l'ADEME, *S'engager sur l'Écologie Industrielle et Territoriale*, consulté le 5 juin 2023, [lien](#).

Afin d'atteindre les objectifs des 3R, des investissements financiers seront nécessaires sur l'ensemble de la chaîne de valeur : fabricants et fournisseurs d'emballages, fabricants de produits vendus en B2B, commerçants, etc. Pour le tableau suivant, les niveaux d'investissement ont été notés suivant la légende suivante :

Niveau d'investissement	
+	Niveau important
++	Niveau très important

Objectif 3R	Acteurs	Niveau d'investissement	Actions
Réduction	Fournisseurs d'emballages	++	Investissement pour le développement d'emballages nécessitant moins de matières plastiques Investissements de R&D pour le développement d'alternatives sans ou avec moins de plastique Coût potentiellement supplémentaire de ces nouvelles alternatives
	Fédérations	+	Sensibilisation auprès des professionnels sur une utilisation réduite de certains emballages (ex : film plastique, sacs sous vide) Investissement en temps pour la veille, le suivi des alternatives en cours de développement
	Fabricants, producteurs, grossistes de denrées alimentaires	++	Investissement pour l'adaptation des lignes de conditionnement Changements des process d'emballages Coût supérieur de certains emballages
	Professionnels	+	Investissements sur les temps de travail pour se former à de nouveaux modes de travail, ou pour former les salariés à ces nouveaux modes de travail Coût supplémentaire de certains emballages
Réemploi par le consommateur	Professionnels	+	Investissement sur les temps de formation des salariés pour respecter les normes d'hygiène
	Fédérations	+	Investissement en temps pour la sensibilisation auprès des professionnels, la diffusion des bonnes pratiques sur le réemploi par le consommateur

Réemploi par le professionnel	Professionnels	++	Investissements dans les dispositifs de nettoyage, zones de stockage, emballages réemployés <i>Le réemploi par le professionnel pourrait aussi se concevoir à l'échelle territoriale, engendrant une baisse des investissements pour chaque professionnel.</i>
	Opérateurs de transport	++	Modifications fortes des opérations de livraisons
	Fédérations	+	Investissement en temps pour la sensibilisation auprès des professionnels, la diffusion des bonnes pratiques sur le réemploi par le professionnel Investissement pour collaborer à l'échelle territoriale et développer des modèles de réemploi locaux
Recyclage	Eco-organisme, centres d'innovation, recycleurs	+	Investissements en R&D pour développer de nouvelles alternatives Investissements pour développer de nouvelles filières de recyclage sur tout le territoire (ex : recyclage du PS à généraliser avec des études en cours comme présenté dans la partie) Investissements en R&D pour travailler sur le retour à l'alimentarité d'autres résines (ex : retour au contact alimentaire du PET des barquettes)
	Fédérations	+	Investissement en temps pour collaborer avec les éco-organismes, centres d'innovations, autres fédérations professionnelles, et porter la voix de leurs adhérents

Investissements liés au réemploi

Dans la stratégie 3R, les investissements liés à la préparation au réemploi sont évalués à 1 à 2,3 milliards d'euros. Projets d'envergure, ils n'avaient pas été encore engagés en mars 2022. Dans les filières considérées dans cette feuille de route, peu d'initiatives de réemploi d'emballages ont été recensées et seulement 2 professionnels ont pu transmettre des éléments chiffrés.

Postes de dépense	Coûts approximatifs
Investissements liés à l'achat de nouveaux emballages réemployables et renouvellement des flottes d'emballages (usures, non-retours...)	Pour une fromagerie : Année N : 530€ pour 300 emballages en verre (1,75€/emballage) Renouvellement des flottes d'emballages pour causes de non-retour, casses (année N+1) : 35% des emballages soit 187€/an
Traitement des emballages utilisés : espace de stockage, appareils de nettoyage...	Espace de stockage : inférieur à 1000€ (immobilisation de l'espace) Machine de nettoyage professionnel : entre 1000€ – 5000€ Produits de nettoyage : ≈ 100€/an (1 à 2 cycles de nettoyage par jour)
Formation du personnel (pour tarer les balances, nettoyer les emballages, sensibiliser les clients...)	Entre 500€ et 800€ (pour 6 à 8 heures de formation)

Les coûts ont été approximatifs à partir d'un retour d'expérience.

Au global, selon les retours des professionnels interrogés, les coûts liés à l'aménagement d'un espace de stockage sont généralement minimes, voire inexistantes pour certains. En réalité, la quantité d'emballages utilisée par les adhérents n'est en moyenne pas excessive, ce qui permet aux professionnels de stocker des emballages en verre sans nécessiter d'investissements importants. Pour illustrer cela, un exemple concret est celui d'une adhérente de la FFF qui a mis en place un système de consigne pour 300 bols en verre, qu'elle entrepose simplement sur une étagère.

A noter qu'une initiative se distingue, dans le secteur de la boucherie-charcuterie, révèle un modèle économique innovant et basé sur l'économie d'usage : le professionnel a souscrit à un abonnement pour "louer" une flotte de petits emballages réemployables (utilisés pour remplacer le papier et les barquettes en aluminium, pour les plats cuisinés et les crudités - les "gros" produits tels que les pièces de viande lourdes et les poulets par exemple ne pouvaient pas être contenus par les emballages réemployables). Ces emballages étaient consignés auprès des clients (la consigne variant selon la taille du contenant, de 2 à 5€), notamment les clients réguliers. Le prestataire, quant à lui, fournissait les emballages mais s'occupait également de les nettoyer. Le professionnel avait alors à les stocker dans son magasin (la surface le lui permettait) et le prestataire se rendait sur place 1 à 2 fois par semaine pour récupérer les emballages utilisés, rapportés et consignés par les clients et fournir une nouvelle flotte d'emballages propres. Ce modèle innovant n'est plus d'actualité car le prestataire n'exerce plus son activité.

Les coûts étaient les suivants :

10 contenants par jour : 80€ HT par mois

100 contenants par jour : 300 € HT par mois

Prix du lavage fixe : 0,12€ par contenant utilisé.

Les éléments présentés ici sont à affiner, avec le développement d'initiatives. A noter que les données chiffrées doivent être mises en regard pour chaque professionnel avec sa capacité d'investissement (liée à son chiffre d'affaires), la taille de son commerce et sa situation géographique.

Investissements liés au recyclage

Dans la stratégie 3R, les investissements liés au recyclage d'emballages sont fonction du développement de la collecte, du tri, du maillage des unités de recyclage et de l'amélioration des techniques d'incorporation de matière recyclée. Ils sont évalués à 1,3 à 2 milliards d'euros. Aucun élément n'a pu être transmis par les professionnels des filières étudiées.

Déploiement d'analyses du cycle de vie (ACV)

Les analyses de cycle de vie (ACV) permettent de comparer divers impacts environnementaux d'emballages ayant la même fonction. L'ACV dépend du couple produit / emballage, des matériaux précis étudiés, ainsi que des paramètres clés intervenant dans le bilan environnemental comparé entre les alternatives²⁸ :

- Pour la substitution matière : l'origine des matières premières, le processus de fabrication, le mix énergétique, etc.
- Pour le réemploi : le nombre de réutilisations, la distance entre le lieu de distribution et le lieu de lavage, les performances de lavage, le poids des contenants, le mix énergétique, etc.²⁹.

Certains emballages utilisés par les professionnels des différents secteurs de cette feuille de route sont similaires aux emballages utilisés par les rayons dits traditionnels des grandes et moyennes surfaces. Il pourrait donc être intéressant de se rapprocher de ce secteur pour conduire des ACV.

Les emballages qu'ils pourraient être intéressants de comparer sont principalement :

- Les barquettes en PET recyclables et les barquettes carton avec coating ou feuille plastique,
- Les emballages à usage unique et les emballages réemployables.

Cependant, comme évoqué plus haut, les paramètres des ACV peuvent avoir de très forts impacts sur les résultats indicateurs d'ACV. Chaque professionnel ayant des caractéristiques propres : localisation, fabricants, producteurs, grossistes de denrées alimentaires, fournisseurs d'emballages, équipements à disposition, etc., conduire des ACV pour comparer deux types d'emballages ne permettra pas de dresser une conclusion généralisable à l'ensemble des professionnels. Malgré ce qui est inscrit dans le décret 3R 2021-2025 « parmi les alternatives aux emballages en plastique à usage unique, les metteurs sur le marché veillent à choisir celles qui disposent d'une filière de recyclage opérationnelle d'ici au 1er janvier 2025 [...] et permettent une **réduction des impacts environnementaux, y compris sur la biodiversité, appréciée en privilégiant une analyse du cycle de vie comparée par rapport aux impacts de**

²⁸ Stratégie 3R, avril 2021 : [lien](#).

²⁹ ADEME, *Réemploi des emballages et alternatives aux emballages plastiques à usage unique*, janvier 2022, [lien](#).

l'emballage en plastique à usage unique auquel ces alternatives se substituent », il paraît complexe de produire des analyses de cycle de vie fiables pour les professionnels.

Trajectoire sectorielle et calendrier prévisionnel

Etapes et jalons à franchir par le secteur

À partir de l'état des lieux, du diagnostic sectoriel et de l'analyse des alternatives et solutions existantes et en cours de développement sur les emballages du secteur, l'évaluation des potentiels du secteur en matière de réduction, réemploi et recyclage à l'horizon 2025 et l'analyse des perspectives à horizon 2040 ainsi que l'identification des freins et leviers à leur mise en place ont été réalisées.

Ces étapes ont permis d'identifier et d'évaluer les besoins en termes d'innovation et R&D, les besoins d'investissement sur la chaîne de valeur et d'analyses de cycle de vie.

La feuille de route se décline en objectifs fixés et résultats attendus à horizon 2025 et des perspectives à horizon 2040 par rapport à la situation initiale de 2022 pour les solutions de réduction, recyclage et réemploi. En effet, bien que le point de départ demandé par l'ADEME pour la feuille de route soit l'année 2018, l'état des lieux réalisé est représentatif de l'année 2022, les professionnels ou les fédérations ne suivant pas leurs emballages avant la réalisation de la feuille de route.

Cependant, les fédérations avaient pu mettre en place, avant cette feuille de route, certaines actions :



Projets historiquement mis en place par la CFBCT et ses adhérents sur le développement durable

En 2011, la CFBCT via son pôle d'innovation a réalisé une charte développement durable accompagnée d'un autodiagnostic. L'objectif était de permettre aux professionnels de faire le bilan des actions engagées dans leurs entreprises en matière de développement durable, de connaître leurs axes d'améliorations. Le but était de pouvoir ensuite communiquer auprès de leur clientèle sur les sujets suivant :

- La conception de produits à base de viande éco-responsables :
- L'utilisation alternative aux sacs plastiques : sacs recyclables ou réutilisables
- L'incitation de la clientèle sur le choix d'emballage réutilisable
- La mise en place de dispositifs méthodologiques spécifiques : regroupement des livraisons auprès des consommateurs afin de limiter les déplacements par exemple,
- La mise en place de comportements ou équipements de type « éco-gestes » : remplacement des ampoules à basses tensions dans les points de vente, tri des déchets, éclairage maîtrisé, ...

La CFBCT a également travaillé sur un projet sur le gaspillage alimentaire qui comportait deux axes essentiels de mobilisation visant à favoriser :

- Une amélioration des pratiques professionnelles dans les entreprises où c'était nécessaire et possible,
- Une sensibilisation des consommateurs,

Un kit d'outils de communication a été diffusé aux professionnels participant au projet. Il comprenait :

- une affiche destinée à permettre aux consommateurs d'identifier les boucheries impliquées dans la lutte contre le gaspillage alimentaire
- des livrets de conseils à destination du personnel de la boucherie
- des livrets « trucs et astuces » à remettre aux clients (quels bons gestes adopter lors de l'achat, de la conservation, de la préparation et de la consommation des aliments

Dans le cadre des diplômes de certification du métier (type CQP, CAP), le développement durable (lutte contre le gaspillage et de la valorisation des déchets) fait partie des éléments pris en compte dans la certification. Ces diplômes prennent en compte également la responsabilité sociale des entreprises (RSE) appliquée à l'activité.

Enfin la CFBCT, communique régulièrement sur différentes actions en lien avec le développement durable (gaspillage alimentaire...).



Projets historiquement mis en place par la CNCT et ses adhérents sur le développement durable

La CNCT a conduit une étude pour faire un état des lieux sur les déchets produits par l'activité de charcuterie artisanale et leur élimination. Cette étude, essentiellement centrée sur les déchets carnés et organiques, a permis de répertorier les différentes catégories de déchets générés par l'activité de charcuterie artisanale, d'identifier les réglementations correspondantes, de quantifier les volumes et de rechercher les solutions de valorisation possibles.

La CNCT a également intégré les préoccupations liées au développement durable dans les titres et diplômes de la profession (lutte contre le gaspillage alimentaire, saisonnalité des produits, ...) de manière à sensibiliser les apprenants sur ces questions dès leur entrée dans la profession.

La lutte contre le gaspillage et l'utilisation rationnelle des matières premières sont aussi des critères portés dans les grilles de notation des candidats dans les différents concours professionnels organisés par la CNCT.

Par ailleurs, la CNCT se fait régulièrement le relais, auprès de l'ensemble de ses adhérents, des initiatives ou démarches de développement durable susceptibles de les intéresser dont certaines sont réalisées en collaboration avec des syndicats locaux affiliés à la CNCT. Tel a été le cas récemment concernant l'action « pour des réceptions éco-exemplaires », conduites par le Symeed 29 en partenariat avec le syndicat des charcutiers traiteurs du Finistère.



FÉDÉRATION DES
FROMAGERS
DE FRANCE

Projets historiquement mis en place par la FFF et ses adhérents sur le développement durable

En 2017, le CAP crémier-fromager a été créé. Dans la compétence globale "garantir la salubrité de l'espace de vente", il y a une sous-compétence attendue qui est "agir en respectant l'environnement". Dans le CAP, les futurs professionnels apprennent à mettre en place des pratiques professionnelles respectueuses de l'environnement.

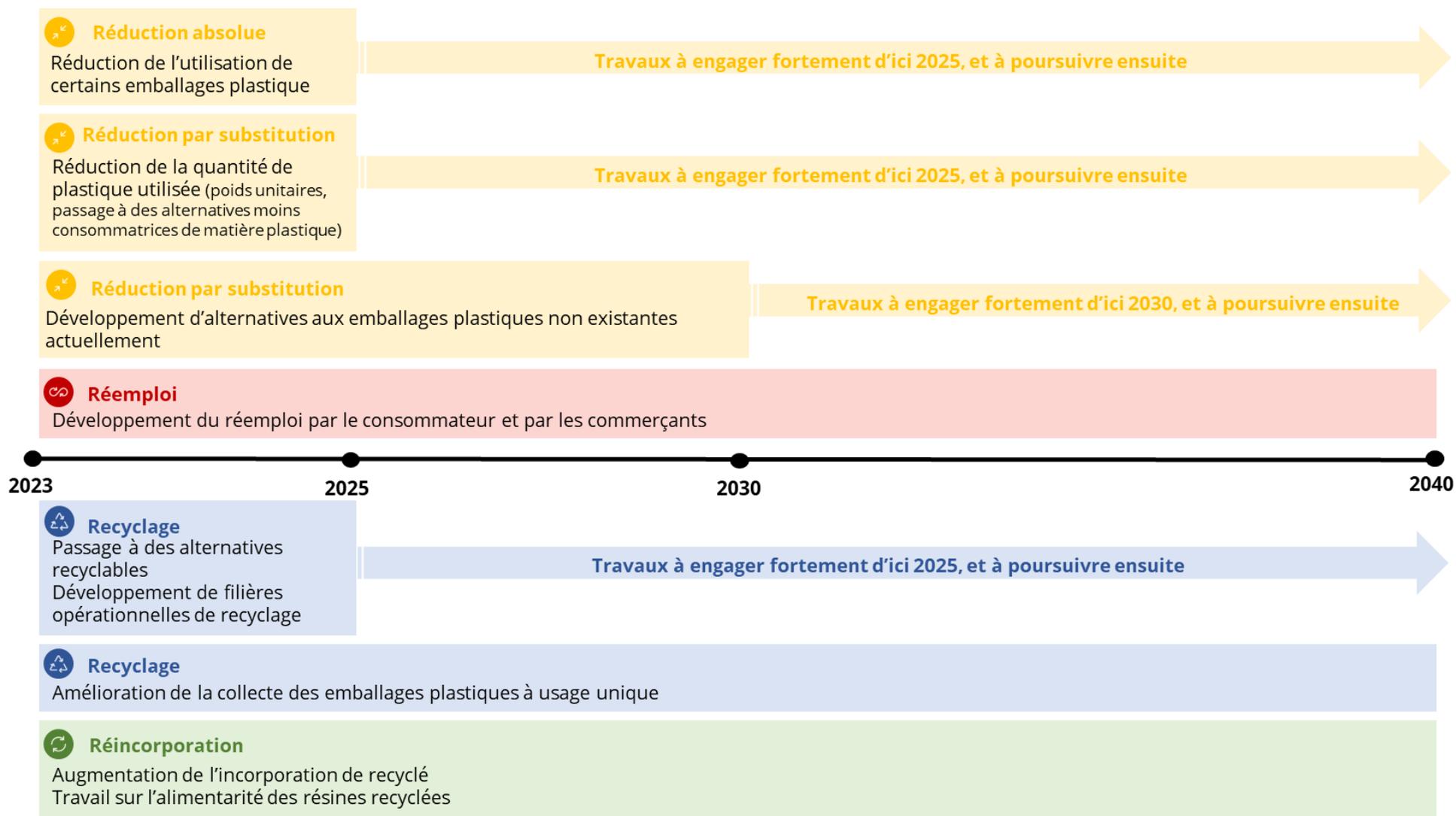
La Charte qualité des crémiers-fromagers de France a été créée en février 2021. Cette charte comporte plusieurs critères relatifs au développement durable ; en effet, un chapitre est intitulé « agir pour notre environnement » et qualifie plusieurs actions comme la gestion des consommables et la réutilisation des emballages. La gestion des déchets (le fait de connaître les déchets, les filières de tri et de réaliser le tri) est également pris en compte dans le référentiel, comme le fait de « réfléchir à son empreinte carbone en matière de transport ». D'autres chapitres du référentiel abordent, plus indirectement, des leviers présentés en partie Principaux leviers et opportunités. Par exemple, les chefs d'entreprises doivent se former aux évolutions de leur activité (dont les problématiques liées à l'environnement) et s'assurer que les collaborateurs maîtrisent ces connaissances « métier ». Ensuite, les professionnels sont incités à privilégier les prestataires locaux et/ou impliqués dans des démarches RSE (notamment les transporteurs).



Projets historiquement mis en place par l'OPEF et ses adhérents sur le développement durable

Dans le cadre des diplômes de certification du métier (type CQP, CAP), une partie de la formation est axée sur le développement durable et à la pérennité de la ressource est incluse.

La trajectoire globale sur les potentiels 3R est présentée dans la frise suivante, et les trajectoires détaillées par emballage sont présentées dans la partie Caractérisation des potentiels 3R.



Les actions présentées ici n'ont pas un objectif fixé pour une date précise, mais des travaux doivent être engagés dès que possible : au niveau national, territorial, ou directement par les fédérations (avec des potentiels rapprochements avec d'autres secteurs sous forme de groupes de travail par exemple)

Figure 9 : Frise chronologique des actions à mener

Plan d'action détaillé sur les 3R et moyens envisagés

Il convient de rappeler que les échéances et objectifs fixés devront être révisés en 2025, 2030 et 2040 par les fédérations pour intégrer de nouvelles variables (innovations, mise en place de filières de recyclage ou de filières à responsabilité élargie du producteur). Si l'actuel état de l'art permet d'envisager quelques alternatives et/ou d'explorer de nouveaux *business models*, ces derniers ne sont pas encore massifiés. De ce fait, ils contraignent l'atteinte d'objectifs plus ambitieux.

Toutefois, emballages alternatifs et modèles d'économie circulaire pourront plus largement se déployer grâce à l'arrivée sur le marché d'innovations et/ou l'aboutissement de projets (par exemple : la mise en place d'une filière de recyclage pour les emballages en polystyrène via le consortium PS25 ou de la filière REP des emballages industriels et commerciaux, prévue en janvier 2025). Ainsi, les objectifs primo-fixés dans le présent rapport pourront être ré-évalués à l'aune de ces évolutions.

Pour que cette massification se réalise, la double-responsabilité des fournisseurs d'emballages et des fédérations professionnelles est engagée. En effet, l'atteinte des objectifs fixés à court terme (2023 ou 2025) par les fédérations est essentielle : elle permet aux fournisseurs d'emballages d'assurer des débouchés pour des emballages alternatifs et les incite, en retour, à développer de nouveaux emballages, éco-conçus et plus sobres en ressources. Une demande existante d'emballages « alternatifs » aux emballages en plastique à usage unique garantie un marché, dont les fournisseurs doivent se saisir. In fine, l'objectif est de ne plus considérer l'alternative à l'emballage en plastique à usage unique, mais bien que celle-ci devienne la norme.

	Action détaillée	Objectifs et calendrier	Modalités et moyens de travail	Gouvernance
Action transverse	Animation de la feuille de route 3R et collaborations intra et inter-filières	Début 2024 : identification de la personne qui sera responsable de l'animation et du suivi de la feuille de route au sein de chaque fédération : lancement/suivi de groupes de travail intra et inter-filières sur les 3R	<p>Identifier les ressources financières nécessaires pour animer la feuille de route : ressources humaines, développement d'une ou plusieurs plateformes numériques, campagnes de communication, ...</p> <p>Rechercher des soutiens financiers disponibles</p> <p>Déterminer le personnel en charge de l'animation et du suivi de la mise en place des objectifs de la feuille de route, le former si nécessaire</p> <p>Collaborer avec d'autres secteurs utilisant des emballages similaires (animer un groupe de travail inter-filières) afin d'identifier des bonnes pratiques et les diffuser aux adhérents :</p> <ul style="list-style-type: none"> – Guides de bonnes pratiques comme par exemple le guide de la réception éco-exemplaire publiée par le SYMEED en 2021³⁰ – Informations quantifiées sur les bénéfices des emballages alternatifs – Articles et éléments d'information sur les matériaux d'emballages, leur recyclabilité, le déploiement de matériaux ou d'emballages innovants, etc. – Informations et engagements pris par les autres fédérations qui ont réalisé des feuilles de route <p>Identifier les actions et groupes de travail au niveau national et territorial qui pourraient être pertinents pour les professionnels des différents secteurs</p>	Fédérations et/ou multi-acteurs

³⁰ SYMEED29, Vers une réception éco-exemplaire, [lien](#)

Réduction	Allègement du poids unitaire des emballages	<i>Objectifs spécifiques à chaque fédération partie</i> Caractérisation des potentiels 3R	Engager des groupes de travail avec des fabricants d'emballages, des centres techniques et/ou de recherche et les éco-organismes afin de travailler sur l'éco-conception des emballages (réduction du suremballage comme par exemple l'utilisation d'un sac plastique en sus d'une barquette plastique, etc.) <i>Cf partie Identification des besoins et actions prioritaires</i>	Fédérations et adhérents
	Limitation de l'usage de certains emballages	<i>Objectifs spécifiques à chaque fédération partie</i> Caractérisation des potentiels 3R	Sensibiliser les professionnels sur l'utilisation raisonnée d'emballages en plastiques (exemples : limiter les sacs sous vide ou mutualiser l'utilisation d'un sac pour différents morceaux d'un même produit, limiter l'utilisation de films plastiques) Communiquer auprès des consommateurs sur l'impact des emballages utilisés et les inciter à ne plus systématiser leur demande d'emballages	Fédérations et adhérents
	Substitution par des alternatives existantes (avec moins ou pas de plastique)	<i>Objectifs spécifiques à chaque fédération partie</i> Caractérisation des potentiels 3R	Collaborer avec les fournisseurs, les éco-organismes pour recenser les alternatives existantes ou en développement et leurs fonctionnalités ; faire remonter les besoins des professionnels pour écoconcevoir au mieux les emballages Accompagner les professionnels dans la transformation de leurs pratiques (utilisation d'emballages alternatifs répondant aux mêmes besoins que des emballages plastiques)	Fédérations
	Substitution par des alternatives non existantes actuellement (sans plastique)	Dès 2023 : intégrer et/ou lancer des groupes de travail avec les acteurs pertinents <i>Objectifs spécifiques à chaque fédération partie</i> Caractérisation des potentiels 3R	Réaliser une veille (innovation, réglementation, ...) pour informer les professionnels de l'arrivée sur le marché de nouveaux emballages. Les informations recueillies par cette veille peuvent être partagées entre les fédérations de cette feuille de route lorsqu'elles concernent des emballages communs. Former un ou des groupe(s) de travail avec des fabricants d'emballages, des centres techniques, pour lancer des travaux de R&D / innovation sur des alternatives sans plastique.	Fédérations et/ou multi-acteurs

Réemploi	<p>Réemploi par le consommateur : le consommateur apporte son propre emballage vide lors de ses achats</p>	<p>Dès 2023 : amorcer un travail de clarification avec les pouvoirs publics sur les modalités réglementaires (d'hygiène, de responsabilité) pour que le consommateur rapporte son propre contenant réemployable</p> <p><i>Objectifs spécifiques à chaque fédération partie</i></p> <p>Caractérisation des potentiels 3R</p>	<p>En lien avec les pouvoirs publics, définir les modalités pour que le consommateur apporte un contenant réemployable : état du contenant, matériau du contenant, etc.</p> <p>Sensibiliser les consommateurs à de nouveaux modes de consommation, aux impacts des emballages à usage unique et faire connaître les contraintes d'hygiène</p> <p>Sensibiliser les professionnels pour qu'ils acceptent les contenants réemployables de leurs clients lorsque les conditions d'hygiène sont satisfaites</p> <p>Identifier des pistes d'action pour faciliter le nettoyage des emballages réemployables sur place (équipements, techniques), si nécessaire</p>	<p>Fédérations</p> <p>Fédérations et adhérents</p> <p>Fédérations et adhérents</p>
	<p>Réemploi, par le professionnel, des emballages rapportés par le consommateur (consignés ou non)</p>	<p>Dès 2023 : amorcer un travail de clarification auprès des pouvoirs publics dans un travail de définition des responsabilités relatives aux enjeux sanitaires, favorisant le réemploi d'emballages et sensibiliser les consommateurs au réemploi</p> <p><i>Objectifs spécifiques à chaque fédération partie</i></p> <p>Caractérisation des potentiels 3R</p>	<p>En lien avec les pouvoirs publics, définir les modalités pour que le consommateur apporte un contenant réemployable : état du contenant, matériau du contenant, etc.</p> <p>Sensibiliser les consommateurs à de nouveaux modes de consommation, aux impacts des emballages à usage unique et faire connaître les contraintes d'hygiène</p> <p>Définir le modèle de réemploi par le professionnel</p> <ul style="list-style-type: none"> o Les besoins techniques : espace de stockage, équipements de nettoyage, matériaux privilégiés pour les contenants, hypothèses de récupération des contenants (contenants cassés, non rapportés, etc.) ; o La structure des coûts (investissement et fonctionnement) : achats d'emballages, équipements de nettoyage, supports de communication ou d'information pour le consommateur, ... 	<p>Fédérations</p> <p>Fédérations et adhérents</p> <p>Fédérations</p>

		<ul style="list-style-type: none"> o Les contraintes santé sécurité, avec la prise en compte des risques professionnels o Les modalités de fonctionnement : emballages réemployables consignés (avec un échange monétaire) ou non <p>Organiser des ateliers de travail à l'échelle des territoires, avec d'autres secteurs pertinents pour étudier la mise en place de projets de réemploi locaux en commun, identifier des espaces de stockage ou des mutualisations possibles d'équipements de nettoyage</p> <p>Collaborer avec des acteurs experts du réemploi ou de l'écologie industrielle et territoriale (EIT)</p>	
<p>Réemploi, par le professionnel, des emballages industriels et commerciaux (EIC) (consignés ou non)</p>	<p>Dès 2023 : sensibiliser les professionnels à ces emballages et s'engager dans le travail de définition de la filière REP EIC prévue pour le 1^{er} janvier 2025</p>	<p>Sensibiliser les professionnels à la quantité d'emballages industriels et commerciaux utilisés dans leurs professions</p> <p>Collaborer avec les fournisseurs de produits, les éco-organismes des EIC (non encore définis) et leurs propres fournisseurs d'emballages pour réfléchir aux possibilités d'éco-conception et de réemploi</p> <p>Définir le modèle de réemploi par le professionnel</p> <ul style="list-style-type: none"> o Les besoins techniques : espace de stockage nécessaire, équipements de nettoyage, matériaux privilégiés pour les contenants, hypothèses de récupération des contenants (contenants cassés, non rapportés, etc.) o La structure des coûts (investissement et fonctionnement) : achats d'emballages, équipements de nettoyage, supports de communication ou d'information, ... o Les contraintes santé sécurité, avec la prise en compte des risques professionnels o Les modalités de fonctionnement : emballages réemployables consignés (avec un échange monétaire) ou non 	<p>Fédérations</p> <p>Fédérations</p> <p>Fédérations et adhérents</p> <p>Fédérations</p>

Organiser des ateliers de travail à l'échelle des territoires, avec d'autres secteurs pertinents pour étudier la mise en place de projets de réemploi locaux en commun, identifier des espaces de stockage ou des mutualisations possibles d'équipements de nettoyage

Collaborer avec des acteurs experts du réemploi ou de l'écologie industrielle et territoriale (EIT)

Recyclage	Passage à des emballages recyclables	<p><i>Objectifs spécifiques à chaque fédération partie</i></p> <p>Caractérisation des potentiels 3R</p>	<p>Identifier, grâce à une veille et notamment à travers le COTREP, les avancées en termes de recyclage d'emballages et les innovations mises sur le marché. Les communiquer auprès des professionnels</p> <p>Substituer les emballages non-recyclables par des emballages recyclables (ex : privilégier le PE au PVC)</p> <p>Identifier les filières de recyclage pertinentes à mettre en place et s'engager dans leur mise en place (spécifiques ou en commun avec d'autres secteurs), par exemple pour le PET</p>	<p>Fédérations</p> <p>Fédérations et professionnels</p> <p>Fédérations et multi-acteurs</p>
	Améliorer la collecte des emballages	<p>Dès 2023 : intégrer des groupes de travail existants et/ou créer un consortium d'acteurs mobilisés dans la collecte des emballages</p>	<p>Identifier les acteurs pertinents au niveau national et s'engager à leurs côtés dans des actions (ex : campagne de communication et de sensibilisation) : éco-organismes, pouvoirs publics (nationaux et territoriaux), autres fédérations professionnelles, ...</p> <p>Faire une veille sur la REP des emballages industriels et commerciaux</p>	<p>Fédérations et multi-acteurs</p>
Réincorporation	Augmenter l'incorporation de recyclé	<p>Dès 2023 : identifier les groupes de travail existants (comme le consortium PS25, le COTREP...) et/ou créer un consortium d'acteurs mobilisés en faveur du recyclage des plastiques</p>	<p>Se regrouper avec d'autres secteurs utilisant des emballages similaires pour lesquels l'enjeu de retour à l'alimentaire est prégnant, comme par exemple les barquettes en PET (rayons traditionnels boucherie charcuterie traiteur des GMS par exemple) et auprès de CITEO, pour travailler sur leur recyclage et la réincorporation</p>	<p>Fédérations et multi-acteurs</p>

Moyens envisagés pour le suivi et l'évaluation du plan d'action

Préalablement, et pour la bonne conduite de ce suivi et de l'animation de la feuille de route, les fédérations peuvent identifier des soutiens financiers disponibles. Un premier objectif est de garantir la pérennité du travail de suivi et d'animation, en activant les ressources humaines nécessaires à la bonne conduite de la feuille de route.

Plusieurs modalités de suivi peuvent être appliquées. La majorité de ces actions sont essentielles : les ressources humaines et les moyens financiers dédiés doivent donc être calibrés pour assurer la mise en œuvre du plan d'actions dans le temps, comme mentionné dans la partie sur les freins transverses.

A l'échelle des filières impliquées dans la présente feuille de route, les personnes présumées en charge des 5 actions décrites ci-dessous sont celles ayant participé à la première enquête (collecte de données relatives à l'utilisation d'emballages) et à la rédaction de ce rapport. L'intégration de cette mission dans leur fiche de poste doit être validée par la filière.

Le suivi de la feuille de route peut s'opérer en commun, mais également en interne à chaque filière. En effet, l'état des lieux a révélé des disparités dans les priorités des filières pour répondre aux objectifs.

1) Renouvellement de l'enquête réalisée pour l'état des lieux

Les fédérations peuvent mettre en place un suivi sur les différents R et pour ce faire, s'appuyer sur les déclarations de leurs membres opérées aux différents éco-organismes (emballages ménagers et à terme, EIC). A ce titre, les responsables de filière vont s'appliquer à faire le lien avec les éco-organismes et les professionnels.

Cela se traduira notamment par des enquêtes à réaliser régulièrement entre la publication de la feuille de route et 2040, afin de s'assurer que les trajectoires de réduction, de réemploi, et de recyclage (incluant la réincorporation) répondent aux objectifs primo-fixés. Si non, ces objectifs pourront être redéfinis à l'aune des avancées des professionnels (collaborations avec d'autres filières, mise en place de projets d'EIT, expérimentations, ...), des emballages mis sur le marché incluant des matériaux alternatifs au plastique et/ou réemployables par les fabricants et la mise en place de filières REP nouvelles.

Une première enquête pourrait être menée en 2025, par chaque filière, en interne. Son format pourrait reprendre le format questionnaire utilisé dans le cadre du présent état des lieux. Pour analyser la performance, il s'agira de comparer les réponses obtenues en 2022-2023 avec celles obtenues en 2025.

Les indicateurs de performance pourront être transmis aux entreprises, sous la forme d'un tableau de bord (outil de pilotage comprenant différents indicateurs) à compléter qui permettrait de calculer directement la progression du professionnel. Ce tableau pourrait être ensuite remonté aux fédérations, soit mensuellement, trimestriellement ou (semi)-annuellement afin de réaliser un état des lieux à l'échelle de la filière.

2) Veille : innovation, financements disponibles et réglementation

Un travail de veille devra être effectué par les fédérations pour identifier :

- Les potentielles innovations qui pourraient être diffusées auprès des adhérents
- Les financements qui pourraient exister aux niveaux national, régional, territorial pour accompagner les adhérents dans le développement du réemploi, pour sensibiliser les consommateurs à des nouvelles pratiques, etc.
- Les potentiels groupes de travail qui pourraient être lancés avec d'autres fédérations, les éco-organismes, les fabricants ou distributeurs d'emballages.

3) Identification des initiatives innovantes et calculs d'impact

Les fédérations ont constaté que des adhérents menaient des expérimentations de façon isolée : chaque fédération a identifié un ou plusieurs adhérents qui mettaient en place de la consigne pour tout ou partie de ses emballages.

Ce premier recensement d'initiatives, qui a été initié par le cadre de cette FDR, doit se poursuivre, à travers un travail d'enquête (cité ci-dessus) et d'éventuels entretiens complémentaires.

Après l'identification de ces initiatives, un calcul d'impact pourra être réalisé (externalisé à un bureau d'étude (BE) le cas échéant) dans le but d'en calculer l'empreinte environnementale et d'en évaluer la pertinence.

4) Intensification des efforts de communication et de mise en visibilité des initiatives

Afin d'assurer l'atteinte des objectifs fixés dans la feuille de route, les fédérations pourraient intensifier les efforts de communication interne (newsletters, plateforme virtuelle, ...) afin de relayer des initiatives et/ou d'assurer une veille relative aux financements disponibles, aux innovations et à la réglementation.

Aussi, l'identification d'acteurs moteurs au sein des fédérations, qui pourront être consultés directement par le ou les animateurs de la feuille de route, peut venir en soutien de ce travail ; en devenant des « têtes de réseau », ces professionnels moteurs et engagés peuvent relayer des informations intéressantes auprès des autres professionnels.

5) Intégration et/ou lancement de collaborations ou groupes de travail

Une dynamique collaborative doit s'enclencher pour prévenir le risque, pour les professionnels, de travailler en silo et garantir l'atteinte des objectifs partagés dans cette feuille de route.

Premièrement, afin de favoriser les échanges interfilières (avec les professionnels de filières similaires) ou intrafilières (avec tous les acteurs de la chaîne de valeur, comme les fabricants d'emballage et/ou les transporteurs et logisticiens), des groupes de travail peuvent être organisés (trimestriellement ou semi-annuellement). Leur objectif est de réunir différents professionnels pour partager des avancées et/ou des retours d'expériences. Il peut s'agir également de décrypter collectivement la réglementation à venir pour mieux la comprendre, la diffuser auprès des professionnels et/ou l'influencer (mission de plaidoyer). Enfin, ces groupes de travail, s'ils sont organisés avec des acteurs d'un même territoire, peuvent être l'occasion d'amorcer des démarches d'écologie industrielle et territoriale, dans le but de faciliter le déploiement du réemploi.

Deuxièmement, les professionnels et/ou les fédérations peuvent engager des travaux avec les centres techniques et scientifiques, pour être informés des innovations techniques sur les emballages et/ou faire remonter des besoins.

Enfin, les fédérations peuvent collaborer avec les éco-organismes en charge des emballages ménagers ainsi que les acteurs positionnés pour la future REP des emballages industriels et commerciaux. Ces derniers peuvent apporter un soutien technique : décryptage des réglementations sur les emballages, analyse des emballages innovants mis sur le marché, etc.

Annexes

Annexe 1 – Définitions clés

Emballages en plastique à usage unique	Emballage fabriqué entièrement ou partiellement à partir de plastique et qui n'est pas conçu, créé ou mis sur le marché pour accomplir, pendant sa durée de vie, plusieurs trajets ou rotations en étant retourné à un producteur pour être rempli à nouveau, ou qui n'est pas conçu, créé ou mis sur le marché pour être réutilisé pour un usage identique à celui pour lequel il a été conçu.
Emballage ménager	(i) Emballage des produits consommés par les ménages à domicile. (ii) Emballage des produits consommés par les ménages hors domicile et contribuant à la REP emballage.
Emballage industriel et commercial	(i) Emballage des produits consommés par les ménages hors domicile et ne contribuant pas à la REP emballages. (ii) Emballages des produits utilisés par les entreprises entre professionnels. (iii) Emballages utilisés par la logistique et la distribution des produits dits ménagers. (iv) Emballages de transport et de distribution utilisés par les entreprises, les industries et les commerces.
Emballage primaire	Emballage au contact du produit constituant généralement l'unité de vente au consommateur final.
Emballage secondaire	Emballage de regroupement.
Emballage tertiaire	Emballage de transport ou de manutention.
Emballage inutile	Emballage n'ayant pas de fonction technique essentielle, comme une fonction de protection, sanitaire et d'intégrité des produits, de transport, ou de support d'information réglementaire.
Emballage réemployable	Emballage devant, entre autres, posséder des propriétés physiques et des caractéristiques qui permettent de supporter plusieurs trajets ou rotations dans les conditions d'utilisation normalement prévisibles. Les conditions détaillées de conformité à ces exigences sont précisées dans la Norme européenne EN 23429.
Plastique	Matériau constitué d'un polymère tel que défini à l'article 3, point 5, du règlement (CE) n°1907/2006 du Parlement européen et du Conseil du 18 décembre 2006, auquel des additifs ou autres substances peuvent avoir été ajoutés, et qui peut jouer le rôle de composant structurel principal de produits finaux, à l'exception des polymères naturels qui n'ont pas été chimiquement modifiés et des peintures, encres et adhésifs (Article D541-330 du Code de l'environnement). Sur la base de cette définition, sont exclus du champ d'application de la définition de « plastique » : <ul style="list-style-type: none"> · Les polymères considérés comme naturels, · Les polymères répondant à l'exigence de ne pas avoir été chimiquement modifiés, · Les peintures, les encres et les adhésifs.
Polymère naturel	Polymère résultant d'un processus de polymérisation se produisant dans la nature, indépendamment du processus par lequel il a été extrait.
Recyclabilité	La recyclabilité d'un emballage n'est pas une caractéristique intrinsèque, et dépend fondamentalement des interactions avec les filières de collecte, tri et recyclage. À ce titre, le caractère recyclable peut évoluer dans le temps, à mesure que les infrastructures et l'organisation de la collecte, du tri et du recyclage des déchets d'emballages évoluent. La recyclabilité s'apprécie donc selon deux critères :

	<ol style="list-style-type: none"> 1. L'emballage dispose d'une filière de recyclage opérationnelle ; 2. L'emballage ne perturbe ni les opérations de tri ni celles de recyclage des déchets d'emballages, et ne comporte pas de substances ou éléments indissociables susceptibles de limiter l'utilisation du matériau recyclé.
Unité de Vente Consommateur (UVC)	<p>Unité de produit conditionné qu'un consommateur peut acheter séparément des autres.</p> <p>Dans le cas de cette feuille de route, les secteurs ne sont pas concernés par un enjeu lié au comptage de ces unités de vente consommateur différemment des emballages.</p>
Unité d'emballage	<p>Composant de l'emballage qui peut être séparé des autres composants lors de sa consommation ou de son utilisation par le ménage. Tous les éléments de bouchage ou de fermeture (bouchons détachables, opercules, couvercles, éléments des blisters sans prédécoupe, ...) sont considérés comme des unités d'emballage à part entière.</p>

Annexe 2 – Glossaire

- ACV : Analyse de cycle de vie
- AGEC : Anti-gaspillage pour une économie circulaire
- CFBCT : Confédération Française de la Boucherie, Boucherie-Charcuterie, Traiteurs
- CNCT : Confédération Nationale des Charcutiers Traiteurs
- EIC : Emballages Industriels et commerciaux
- EIT : Ecologie industrielle et territoriale
- EO : Eco-organisme
- FDR : Feuille de route
- FFF : Fédération des fromagers de France
- GMS : Grandes et moyennes surfaces
- MPR : Matière première recyclée
- OPEF : Organisation des Poissonniers Ecaillers de France
- PET : Polytéraphthalate d'éthylène
- PE : Polyéthylène
- PEBD : Polyéthylène basse densité
- PEHD : Polyéthylène haute densité
- PP : Polypropylène
- PS : Polystyrène
- PSE : Polystyrène Expandé
- PVC : Polychlorure de Vinyle
- REP : Responsabilité Elargie des Producteurs
- SWOT : Strengths, Weaknesses, Opportunities, Threats – Forces, Faiblesses, Opportunités, Menaces
- TPE : Très petite entreprise

Annexe 3 – Méthodologie

Afin d'embarquer les adhérents de chaque fédération, le projet a été de les associer à la réalisation de la feuille de route. Une enquête préliminaire a été réalisée à l'initiative de chaque fédération pour consulter les acteurs de façon individuelle, puis des entretiens individuels et trois ateliers collectifs ont été organisés avec certains d'entre eux, représentatifs des adhérents des fédérations. D'autres acteurs ont également été consultés lors de l'élaboration de la feuille de route, notamment des fournisseurs d'emballages.

- **Enquête préliminaire**

Les fédérations ont fait état du peu de données actuellement disponibles sur les emballages en plastique à usage unique. À cet effet, une enquête préliminaire a été réalisée à l'initiative des fédérations, permettant de fournir des données quantitatives, représentatives du panel d'acteurs adhérents à chacune. Les quantités et typologies d'emballages étaient demandées, ainsi que les résines lorsque connues, les pratiques de réemploi, les freins identifiés par les acteurs, etc.

Le questionnaire de chaque fédération avait une trame commune, afin d'assurer la cohérence entre les données collectées. Quelques questions complémentaires portaient sur les spécificités métiers, et ont pu permettre d'évaluer si les répondants au questionnaire étaient représentatifs de chaque profession. Les résultats ainsi obtenus ont pu être précisés lors des entretiens individuels, et discutés lors du premier atelier collectif.

- **Entretiens avec les fournisseurs et fabricants d'emballages**

Les professionnels des secteurs avaient indiqué leurs principaux fournisseurs, que nous avons contacté pour plusieurs objectifs :

- Obtenir des données quantitatives sur les emballages des professionnels des secteurs concernés par cette feuille de route
- Obtenir des informations qualitatives sur les emballages qu'ils commercialisent ainsi que leurs ambitions au vu des différentes réglementations

Fournisseurs / Fabricants	Contact
ALPHAFORM	Arnaud MEZERAY
CARTY	Sophie MARCHAL
COMATEC	Nadège PERROT
La Bovida	Nadia DERAEDT
METRO	Laurent CUMIN
Proebo / Lesbayoux	Emilie VOLLARD
Sodipa	Guénola JONQUARD

- **Entretiens individuels des adhérents**

27 entretiens ont eu lieu auprès de professionnels adhérents des quatre fédérations.

Entité	Région	Contact	Fédération
Troupeou	Auvergne-Rhône-Alpes	Morgane CADARIO	CFBCT
Falco et fils	Nouvelle-Aquitaine	Jérôme FALCO	CFBCT
Boucherie d'Azieu	Auvergne-Rhône-Alpes	Raphael REBATTET	CFBCT
Riedinger Balzer	Grand Est	Jacqueline BALZER	CFBCT
Le pont des gourmets	Centre-Val de Loire	Jérôme PAVY	CFBCT
Maison Bach / Robert Bach	Nouvelle-Aquitaine	Anne-Sophie CONJAT-BACH	CFBCT
Boucherie Qualité Viande	Bretagne	Françoise GUIHEUX	CFBCT
Boucherie Ornaise	Île-de-France	Pascal DERENNE	CFBCT
La Belle Rouge	Nouvelle-Aquitaine	Ophélie MEUREAU	CNCT
Isabelle Traiteur	Bourgogne-Franche-Comté	Olivier CHEVE	CNCT
Roland Denoual	Bretagne	Anne Sophie DENOUAL	CNCT
Maison Rochette	Auvergne-Rhône-Alpes	Gérald ROCHETTE	CNCT
Traiteur Schwoob	Grand Est	Nicolas RIEHL	CNCT
Delas Traiteur	Auvergne-Rhône-Alpes	Valérie DELAS	CNCT
Fromagerie Palavasienne	Occitanie	Thomas JIMENEZ	FFF
Maison Servat	Nouvelle-Aquitaine	Frederic SERVAT	FFF
La Fromagerie Briancon	Provence-Alpes-Côte d'Azur	Laurence GAUDIN	FFF
De la Cave à la l'Ouche	Bourgogne-Franche-Comté	Emmanuelle BARISSET	FFF
LA FROMAGERIE DE DAVID	Centre-Val de Loire	David REVIAL	FFF
EURL LA FROMAGERIE D'ANNABELLE	Normandie	Annabelle LEPLE	FFF
Fromages&Horizons	Nouvelle-Aquitaine	Laure TAVARD	FFF
EURL Les Claies de Saint-Pierre	Auvergne-Rhône-Alpes	Mathilde CHAMPEAU	FFF
SCAPP	Occitanie	José RODRIGUES	OPEF
SCHALLER	Grand Est	Arthur CHRISTIN	OPEF
Poissonneries RAMET	Hauts-de-France	Jean-Marc RAMET	OPEF
Poissonnerie le Cœur de l'Océan	Pays de la Loire	Gaëlle PONT	OPEF
La Poissonnerie	Auvergne-Rhône-Alpes	Frédéric CHEVALLET	OPEF

Pour ces entretiens, des guides ont été préparés en amont et validés avec les quatre fédérations afin de permettre de recueillir toutes les informations nécessaires à l'élaboration de la feuille de route 3R.

L'objectif de ces entretiens était de recueillir des informations qualitatives sur les produits commercialisés par les adhérents et surtout sur les types d'emballages plastique qu'ils utilisent et reçoivent de la part de leurs fournisseurs. Ces discussions ont permis de dresser un tableau complet des pratiques en matière d'emballage et ont favorisé une compréhension fine des enjeux spécifiques auxquels les commerçants sont confrontés au quotidien.

- **Ateliers collectifs**

Les ateliers collectifs étaient communs aux quatre fédérations, tout en permettant des échanges plus spécifiques en sous-groupes métier. Ces ateliers étaient prévus à des étapes clés de la construction de la feuille de route. Il s'agissait d'impliquer les acteurs, les faire réagir et aboutir à des consensus pour construire une feuille de route réalisable tout en étant ambitieuse. Les 3 ateliers collectifs avaient pour sujet les différentes étapes de la feuille de route :

- **Atelier collectif n°1** : Etat des lieux des emballages plastique à usage unique utilisés
- **Atelier collectif n°2** : Evaluation des potentiels du secteur en matière de réduction, réemploi et recyclage à horizon 2025 et les perspectives à l'horizon 2040.
- **Atelier collectif n°3** : Plan d'actions et trajectoire sectorielle

In Extenso

Innovation Croissance